Quatre-vingt-troisième année. — N° 199. Le Numéro : 12 francs. Samedi 25 Août 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition **des LOIS ET DECRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition **des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté du 22 août 1951 fixant les conditions de désignation des représentants des membres du conseil d'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire à la commission de réforme instituée par l'article 28 de la loi du 20 septembre 1948 (p. 9043).

Arrêté conférant l'honorariat (greffiers) (p. 9043).

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation du 27 juillet 1951 (affaire Ballatore [Bernard-Alfred]) (p. 9044).

Ministère de l'interieur.

Décrets du 24 août 1951 portant délégations de signature (p. 9044).

Décret du 24 août 1951 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale (p. 9045).

Arrêté du 8 août 1951 autorisant la ville de Charleville (Ardennes) à aliéner à l'amiable des immeubles lui appartenant (p. 9045).

Arrêté du 8 août 1951 autorisant la commune du Perreux-sur-Marne (Seine) à aliéner à l'amiable un immeuble lui appartenant (p. 9045).

Arrêté du 21 août 1951 portant ouverture d'un examen en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet (p. 9045).

Arrêté portant nominations (personnel du cadre des préfectures) (rectificatif) (p. 9046).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés du 24 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre adjoint et délégation de signature (p. 9046).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 9046).

Arrêtés des 12, 18, 25 juillet et 4 août 1951 portant remises de débets (p. 9046).

Arrêté du 24 août 1951 portant délégations de signature (p. 9047).

Arrêté portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (rectificatif) (p. 9047).

Tableau des désignations coloniales du 25 août 1951 (p. 9048).

Liste des candidats élèves officiers d'active admis à l'école militaire de l'air (p. 9056).

Listes de déplacement d'office et des demandes de réintégration ou de réaffectation du personnel administratif civil (branche « Comptables des matières ») (rectificatif) (p. 9058).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-1038 et *arrêté* du 24 août 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (p. 9058).

Arrêtés du 11 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (p. 9058).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 22 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 9059).

Arrêté du 30 juin 1951 relatif à la cession à l'Etat (ministère de l'éducation nationale) par la ville de Chambéry d'un terrain lui appartenant (p. 9059).

Arrêté du 8 août 1951 relatif à la rémunération de divers agents comptables (p. 9059).

Arrêté du 8 août 1951 fixant la rémunération d'un inspecteur général honoraire chargé de missions à la direction de l'architecture (p. 9059).

Arrêté portant nomination (musées de France) (p. 9059).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 8 juillet 1951 portant création d'une régie d'avances auprès de la direction générale de la jeunesse et des sports (p. 9059).

Arrêté du 8 août 1951 fixant le régime d'indemnisation des membres des commissions instituées auprès de la direction générale de la jeunesse et des sports (p. 9060).

Arrêté portant attribution du diplôme d'ingénieur des arts et manufactures (p. 9060).

Arrêté portant attribution du certificat d'ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures (p. 9060).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés du 24 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat et délégation de signature (p. 9060).

Arrêté du 8 août 1951 relatif au régime de retraite du personnel non navigant de la compagnie nationale Air France (p. 9061).

Arrêté du 8 août 1951 autorisant les services des ponts et chaussées à prêter leur concours à la ville de Paris et au département de la Seine en vue d'assurer le contrôle en usine de la fabrication des chaux et ciments destinés à ces deux collectivités (p. 9061).

Arrêté du 10 août 1951 portant délégation de signature (p. 9061).

Arrêté modifiant les dispositions d'un précédent arrêté relatif à la désignation d'un ordonnateur secondaire (institut géographique national) (p. 9061).

Arrêté portant nominations (navigation aérienne) (p. 9061).

Circulaire n° 131 du 21 août 1951 de la direction des routes modifiant la circulaire n° 48 du 11 mars 1950 sur l'immatriculation des véhicules automobiles (p. 9063).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décrets des 4 janvier et 22 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9063).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Décret n° 51-1032 portant règlement d'administration publique pour la fixation des attributions du ministre du commerce et des relations économiques extérieures (rectificatif) (p. 9064).

Décret du 14 août 1951 portant délégation de signature (p. 9064).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 51-1039 et *arrêté* du 24 août 1951 portant délégation et fixation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'agriculture (p. 9064).

Arrêté du 23 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat (p. 9064).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite agricole et *arrêté* rapportant une précédente nomination (p. 9064).

Arrêté du 1er août 1951 décernant la médaille d'honneur des eaux et forêts (p. 9064).

Arrêtés portant nomination et admission à la retraite (institut national agronomique et répression des fraudes) (p. 9064).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés attribuant rappel d'ancienneté et portant mise en position de mission (agriculture et travaux publics) (p. 9065).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-1033 modifiant et complétant le décret n° 46-1245 du 28 mai 1946 pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail (rectificatif) (p. 9066).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 9 août 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 9065).

Arrêté du 9 août 1951 relatif au recrutement des vérificateurs techniques du corps de contrôle des habitations à loyer modéré (p. 9065).

Arrêté du 9 août 1951 portant homologation de barèmes applicables en matière de reconstitution industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle (p. 9065).

Arrêtés du 10 août 1951 fixant le prix de vente de brochures (p. 9065).

Arrêté portant création de zones de compensation dans diverses communes (p. 9065).

Arrêté portant nominations (administration centrale) (p. 9065).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés du 24 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 9066).

Décret du 22 août 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9066).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets du 22 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9066).

Arrêté portant nomination du directeur du centre interdépartemental d'éducation sanitaire de Grenoble (p. 9067).

Arrêté portant admission à la retraite (pharmaciens inspecteurs) (p. 9067).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations et titularisations (services extérieurs) (p. 9067).

Ministère de la marine marchande.

Décret du 20 août 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9067).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Vérification des pouvoirs. — Nomination des membres de commissions extraparlementaires. — Réunions de commissions des 23 et 24 août 1951. — Convocation de la conférence des présidents (p. 9067).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et des bureaux (p. 9068).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Réunions de commissions des 23 et 24 août 1951. — Convocations de commissions (p. 9070).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires (p. 9071).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de mise en perception des surtaxes locales temporaires instituées en gare de Bayonne (p. 9071).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale du Bas-Rhin (p. 9071).

BANQUE DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE

Avis de concours pour les emplois de rédacteur, secrétaire comptable et dame secrétaire comptable à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie (p. 9071).

Annonces (p. 9072).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 111 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 24 août 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6191).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE, VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 36

Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 24 août 1951 (p. 715).

AVIS

Le numéro 10 du *Bulletin des décorations, médailles et récompenses* paraît ce jour. Il contient les divers décrets et arrêtés, annoncés dans le présent journal, portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite agricole et attribution de la médaille d'honneur des eaux et forêts.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Conditions de désignation des représentants des membres du conseil d'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire à la commission de réforme instituée par l'article 28 de la loi du 20 septembre 1948.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, et notamment son article 28;

Vu le décret du 9 juillet 1951 fixant, pour les membres du conseil d'Etat et les magistrats, la composition de la commission de réforme prévue à l'article 28 de la loi susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Dans chaque département autre que les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, les magistrats de l'ordre judiciaire, à l'exception toutefois des premiers présidents et procureurs généraux, désignent tous les deux ans deux représentants titulaires et deux représentants suppléants choisis parmi eux et qui sont appelés à faire partie de la commission de réforme dont la composition est fixée à l'article 1er (2°) du décret susvisé du 9 juillet 1951.

Art. 2. — Le vote a lieu par correspondance. La désignation des représentants des magistrats visés à l'article précédent s'effectue tous les deux ans à la diligence du procureur général de chaque ressort. Chaque votant insère son bulletin de vote dans une enveloppe ne comportant aucune mention extérieure, qu'il place, après l'avoir cachetée, dans un second pli sur lequel figurent les indications suivantes:

1° Ses nom et prénoms;
2° Sa fonction;
3° L'indication de la cour ou du tribunal;
4° Le département.

Si le département comprend le siège de la cour d'appel, le procureur général réunit les votes. Dans le cas contraire, le procureur de la République de chaque arrondissement s'acquitte de cette tâche et adresse sans délai au procureur général les votes accompagnés d'une liste nominative, établie par ordre alphabétique et sans distinction de grade, de tous les magistrats susceptibles de prendre part au vote.

Le dépouillement est effectué par le procureur général qui dresse un procès-verbal de ces opérations. Ce haut magistrat proclame élus en conformité des règles énumérées à l'article suivant les deux représentants titulaires et les deux représentants suppléants. Le résultat du scrutin est porté à la connaissance des préfets des départements compris dans le ressort de la cour, ainsi qu'à celle des candidats élus.

Art. 3. — Les deux représentants titulaires et les deux représentants sont élus à la majorité relative des suffrages exprimés.

Les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont déclarés élus en qualité de représentants titulaires, les deux candidats venant ensuite le sont en qualité de représentants suppléants. En cas d'égalité de voix, la priorité est accordée au candidat le plus élevé en grade, et à grade égal au plus ancien dans le grade.

Ces représentants sont élus pour deux ans.

Des élections partielles doivent être organisées si, par suite de décès, de démission, de changement de résidence ou pour toute autre cause, le nombre de représentants est réduit à deux, plus de six mois avant le renouvellement général.

Art. 4. — Dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise il est organisé cinq collèges électoraux qui élisent chacun deux représentants titulaires et deux représentants suppléants dans les mêmes conditions que celles prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Le premier collège comprend le vice-président du conseil d'Etat, les présidents de section et les conseillers d'Etat;

Le deuxième collège comprend les maîtres des requêtes au conseil d'Etat;

Le troisième collège comprend les auditeurs au conseil d'Etat.

Le quatrième collège comprend les directeurs de l'administration centrale du ministère de la justice, les magistrats composant la cour de cassation, les chefs de la cour d'appel de Paris et le président ainsi que le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine;

Le cinquième collège comprend les magistrats de l'administration centrale du ministère de la justice, les magistrats composant la cour d'appel de Paris (à l'exception des chefs de la cour d'appel), les tribunaux de première instance (à l'exception des chefs du tribunal de première instance de la Seine), les justices de paix et le tribunal de simple police, siégeant dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Art. 5. — La désignation des représentants des membres du conseil d'Etat ou des magistrats de l'ordre judiciaire visés à l'article précédent s'effectue tous les deux ans. Les attributions dévolues par les articles 2 et 3 aux procureurs généraux et aux procureurs de la République sont exercées en ce qui concerne le premier collège par le vice-président du conseil d'Etat ou son représentant, et, en ce qui concerne le second collège, par le garde des sceaux, ministre de la justice, ou son représentant.

Art. 6. — Lorsqu'il s'agit d'apprécier l'invalidité d'un membre du premier collège, ce sont les représentants titulaires ou suppléants de ce collège qui siègent à la commission prévue à l'article 1er (1°) du décret susvisé du 9 juillet 1951. Il en est de même lorsqu'il s'agit d'apprécier l'invalidité d'un membre des autres collèges.

Art. 7. — Les premières élections auront lieu entre le 3 et le 15 octobre suivant la date de publication du présent arrêté.

Les élections suivantes auront lieu tous les deux ans aux mêmes dates.

Des élections partielles doivent intervenir si, par suite de décès, de démission, de changement de résidence ou pour toute autre cause, le nombre des représentants titulaires ou suppléants est réduit à deux, plus de six mois avant le renouvellement général.

Art. 8. — Le vice-président du conseil d'Etat et le directeur du personnel et de la comptabilité du ministère de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
OLAF LECARPENTIER.

Greffiers.

Par arrêté en date du 21 août 1951, M. Gourmand, greffier au tribunal de première instance de Nantua (Ain), est nommé greffier honoraire.

Cour de cassation.

AFFAIRE BALLATORE (BERNARD-ALFRED).

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation du 27 juillet 1951.

Au nom du peuple français,

La cour de cassation a rendu l'arrêt suivant:

Sur la requête du procureur général près la cour de cassation, d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à la revision d'un jugement rendu le 23 octobre 1947 par le tribunal correctionnel de la Seine, qui a condamné Ballatore (Bernard-Alfred) à huit mois d'emprisonnement et 2.000 F d'amende pour recel,

La cour:

Attendu que Ballatore (Bernard-Alfred) a été condamné pour vol, par jugement de défaut du tribunal correctionnel de la Seine du 13 juin 1946, à huit mois d'emprisonnement et 2.000 F d'amende pour avoir commis, avec d'autres individus, le 16 août 1945, à Levallois-Perret, un vol de pneumatiques; que les charges retenues contre lui reposaient sur les déclarations de ses coinculpés; lui-même n'ayant jamais pu être entendu par le tribunal comme étant à ce moment sans domicile connu; que, sur opposition, ce jugement a été confirmé, mais du chef de recel seulement, par un jugement d'itératif défaut du 23 octobre 1947;

Attendu qu'il résulte d'un extrait du registre d'écrou de la maison d'arrêt de la Santé que Ballatore (Bernard) se trouvait, au moment des faits délictueux pour lesquels il a été condamné, détenu pour autre cause, comme ayant été placé sous mandat de dépôt, le 21 juin 1945 et n'ayant été libéré que le 26 septembre 1945;

Attendu que la révélation de cette situation constitue un fait nouveau, inconnu des premiers juges, de nature à établir l'innocence de Ballatore; qu'il y a donc lieu d'annuler le jugement du 23 octobre 1947 et que cette annulation ne laissant rien subsister qui puisse être qualifié crime ou délit, aucun renvoi ne doit être prononcé;

Statuant sur la demande en dommages et intérêts formée par le demandeur;

Attendu que le demandeur réclame l'allocation d'une indemnité de 100.000 F pour le préjudice que lui a causé le jugement du 23 octobre 1947; qu'il n'y a lieu de faire droit à cette demande d'indemnité;

Par ces motifs:

Casse et annule le jugement d'itératif défaut rendu le 23 octobre 1947 par le tribunal correctionnel de la Seine;

Décharge Ballatore de la condamnation prononcée contre lui;

Dit n'y avoir lieu à renvoi:

Ordonne qu'il sera procédé aux mesures de publicité prévues par la loi;

Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du greffe du tribunal correctionnel de la Seine et que mention sera faite en marge ou à la suite de la décision annulée.

Ainsi jugé et prononcé par la cour de cassation (chambre criminelle) en son audience publique du 27 juillet 1951,

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 24 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 7 juin 1951 nommant M. Moatti (Pierre-Jean) directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile;

Vu l'arrêté en date du 28 février 1949 affectant à la direction de l'administration générale, départementale et communale M. Fourrier (Henri), directeur adjoint, et M. Laforest (Robert), sous-directeur;

Vu le décret en date du 23 mars 1950 nommant M. Bouffard sous-directeur au ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté en date du 21 août 1951 portant délégation de signature de M. Moatti (Pierre-Jean), directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Moatti, directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile, M. Fourrier, directeur adjoint, et MM. Laforest et Bouffard, sous-directeurs, ont délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières visées à l'article 1er de l'arrêté en date du 21 août 1951 portant délégation de signature à M. Moatti, directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 24 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté en date du 13 mars 1950 réintégrant M. Couty (Jean) dans ses fonctions de directeur adjoint au ministère de l'intérieur et l'affectant à la direction des services financiers et du contentieux;

Vu l'arrêté en date du 21 août 1951 portant délégation de signature de M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux,

Décrète:

Art. 1er. — M. Couty (Jean), directeur adjoint à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les décisions et les pièces d'administration se rapportant aux matières visées au paragraphe 2 de l'article 1er de l'arrêté en date du 21 août 1951 portant délégation de signature de M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux, à l'exception de celles intéressant le service du dépôt légal et de la bibliothèque.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 24 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 2 décembre 1949 nommant M. Granger sous-directeur à la direction des services financiers et du contentieux;

Vu l'arrêté en date du 21 août 1951 portant délégation de signature à M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux,

Décrète:

Art. 1er. — M. Granger, sous-directeur à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les ordonnances et autres pièces administratives se rapportant aux matières visées aux paragraphes 1er, 4, 5 de l'article 1er de l'arrêté en date du 21 août 1951 portant délégation de signature de M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux.

M. Bailly, administrateur civil de classe exceptionnelle, chef du bureau de la comptabilité centrale, a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les ordonnances et autres pièces comptables visées aux paragraphes 1er et 4 de l'article 1er de l'arrêté susvisé.

M. Granier, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau des pensions, a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les carnets d'avance sur pension.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux, M. Granger, sous-directeur à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, par délégation spéciale:

1° Les arrêtés de virement, les ordonnances de payement, de virement, de délégation ou de régularisation, ainsi que les ordres de recettes et autres pièces comptables du ministère de l'intérieur;

2° Les décisions portant engagement de dépenses ainsi que les pièces d'administration relatives aux questions contentieuses, les réparations civiles, les secours, les pensions, les œuvres sociales et le service du dépôt légal et de la bibliothèque;

3° Les arrêtés de débet, de remise de débet et les états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

4° Les décisions opposant aux créanciers de l'Etat la déchéance quadriennale;

5° Les mémoires en réponse au tribunal des conflits ainsi qu'aux pourvois formés devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Décret du 24 août 1951 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté en date du 25 février 1949 portant affectation de M. Favre (Maurice) en qualité de sous-directeur du personnel;

Vu l'arrêté en date du 11 septembre 1950 portant affectation de M. Farçat (Roger) en qualité de sous-directeur des affaires politiques,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du personnel et des affaires politiques, M. Favre (Maurice), sous-directeur du personnel, est habilité, par délégation permanente du ministre de l'intérieur, à signer les arrêtés, décisions et pièces comptables concernant:

Le personnel de l'inspection générale de l'administration, du corps préfectoral et des conseils de préfecture;

Le personnel de l'administration centrale, à l'exclusion toutefois des avancements de grade et des mesures disciplinaires;

Le personnel du service intérieur;

Le personnel titulaire du cadre national des préfectures, à l'exclusion, pour les chefs de bureau et chefs de division de préfecture, des nominations ou mesures disciplinaires;

Le personnel non titulaire de l'administration centrale et du cadre national des préfectures;

Le personnel des centres administratifs et techniques interdépartementaux.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du personnel et des affaires politiques, M. Farçat (Roger), sous-directeur des affaires politiques, est habilité, par délégation permanente du ministre de l'intérieur, à signer les arrêtés, décisions et pièces comptables concernant:

1° *Affaires politiques et élections.*

Les marchés de travaux ou de fournitures, ainsi que les conventions passées avec les entreprises publiques ou privées à l'occasion de la préparation matérielle des élections.

2° *Cultes, associations et affaires d'Alsace et de Lorraine.*

L'attribution de secours budgétaires aux anciens ministres des cultes concordataires et à leur famille.

L'attribution de secours aux membres des anciennes congrégations religieuses enseignantes sur les fonds provenant de la liquidation desdites congrégations.

Les subventions aux collectivités locales pour la réparation des édifices cultuels leur appartenant.

Les autorisations d'aliénations de biens, de constitution d'hypothèques et d'emprunts des associations reconnues d'utilité publique (art. 5 du décret n° 49-19 en date du 4 janvier 1949).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Décret du 24 août 1951 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les décrets du 19 juin 1950 et 14 juin 1951 relatifs au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Lobut (Christian), préfet de la Vendée (3e classe), est nommé directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Autorisation à la ville de Charleville (Ardennes) d'aliéner à l'amiable des immeubles lui appartenant.

Par arrêté en date du 8 août 1951, la ville de Charleville a été autorisée à céder à l'amiable à la caisse interprofessionnelle de retraite et de prévoyance des commerçants et industriels de l'Est (C. I. R. P. C. I. R. E.) dont le siège est à Nancy, 2, rue Girardet, deux immeubles sis à Charleville, 3 et 5, rue de l'Arquebuse, figurant au cadastre sous les nos 713 et 714 *p* de la section C, tels qu'ils sont représentés entourés par un trait rouge sur le plan annexé.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la convention intervenue entre les parties et conformément à la législation en vigueur.

Elle devra être réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Autorisation à la commune du Perreux-sur-Marne (Seine) d'aliéner à l'amiable un immeuble lui appartenant.

Par arrêté en date du 8 août 1951, la commune du Perreux-sur-Marne a été autorisée à céder à l'amiable à M. Charles Bocquillon, demeurant à Paris (16e), 34, rue Vital, un immeuble sis à Paris (16e), 34, rue Vital, tel qu'il est représenté par des hachures sur le plan annexé.

La cession aura lieu dans les conditions fixées par la convention intervenue entre les parties et conformément à la législation en vigueur.

Elle devra être réalisée dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Ouverture d'un examen en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 50-699 du 19 juin 1950 portant règlement d'administration publique et relatif au statut du corps préfectoral, modifié et complété par le décret n° 51-754 du 14 juin 1951;

Vu l'arrêté du 11 août 1950 relatif aux conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet, modifié par les arrêtés des 30 août 1950 et 23 juillet 1951;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête:

Art. 1er. — Un examen pour l'inscription de vingt-cinq candidats sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet est ouvert au ministère de l'intérieur.

Art. 2. — Les épreuves écrites de cet examen auront lieu à Paris le 6 novembre 1951.

Art. 3. — Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces énumérées à l'article 5 de l'arrêté du 11 août 1950 fixant les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet, seront reçues au ministère de l'intérieur (direction du personnel et des affaires politiques, bureau du corps préfectoral) jusqu'au 5 octobre 1951 inclus.

Art. 4. — Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Personnel du cadre des préfectures.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 août 1951: page 8670, 2e colonne, au lieu de: M. Robert Grace », lire: « M. Robert Grage ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Cabinet du ministre adjoint.

Le ministre adjoint à la défense nationale,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre adjoint à la défense nationale:

Directeur de cabinet.

M. Charles Cristofini, chef de service à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Chefs adjoints de cabinet.

MM. Henri Carrier (Assemblée nationale), René Lion.

Conseillers techniques.

M. Raymond Dupuy, contrôleur de l'armée de 1re classe.
M. Georges-Paul Leroy, magistrat.

Attachés.

M. André Boudet (Assemblée nationale).
M. Paul Rivière.
M. Abel Plantier, chef de bureau à la préfecture de la Haute-Garonne.
M. Lucien Sarraute.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Berthe Fleurence.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Délégation de signature.

Le ministre adjoint à la défense nationale,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 24 août 1951 portant constitution du cabinet du ministre adjoint à la défense nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Charles Cristofini, directeur du cabinet du ministre adjoint à la défense nationale, à l'effet de signer au nom de celui-ci tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1950: page 13035, 2e colonne, au lieu de: « Bentzmann (de) (Jacques-Ernest-Antoine-Aimé), lieutenant-colonel, 3e région; 35 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 décembre 1935 », lire: « Bentzmann (de) (Jacques-Ernest-Antoine-Marie-Anne), lieutenant-colonel, 3e région; 35 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 décembre 1925. »

Remises de débets.

Par arrêté du 12 juillet 1951, sous réserve d'un versement de 48.667 F, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine en non-activité Leymonie (Jean), demeurant 10, rue de Wissembourg, à Strasbourg (Bas-Rhin), de la somme de 145.987 F restant due sur celle de 291.973 F indûment perçue au titre de la solde de dégagement des cadres et de non-activité.

Par arrêté du 18 juin 1951, sous réserve d'un versement de 4.000 francs, il est fait remise gracieuse à M. le lieutenant Antoine (Arnould), résidant à Saint-Ame (Vosges), de la somme de 10.389 francs indûment perçue au titre des prestations familiales servies avec une solde pendant la période du 1er janvier 1945 au 12 mars 1947.

Par arrêté du 18 juillet 1951, il est fait remise gracieuse à M. le sous-lieutenant Labrousse (Jean-Julien-Louis), du 1er régiment de chasseurs parachutistes, sous réserve du versement de la somme de 310.019 F, de la somme de 620.019 F indûment perçue au titre des allocations de solde pendant la période du 25 décembre 1945 au 31 janvier 1950.

Par arrêté du 25 juillet 1951, il est fait remise gracieuse à la veuve et aux héritiers du commandant Marquet de la somme de 134.956 F comprenant: 1° celle de 94.956 F indûment perçue, par suite du payement au commandant Marquet d'une avance sur indemnités de changement de résidence; 2° celle de 40.000 F détenue par celui-ci au titre de frais de bureau du centre territorial d'administration et de comptabilité d'Oran.

Par arrêté du 25 juillet 1951, sous réserve du versement de la somme de 73.000 F, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine Léon Suberbielle (Pierre), gestionnaire du centre de convalescents de Mirambeau (Charente-Maritime), de la somme de 104.280 F indûmnt perçue au titre des allocations de solde pendant la période du 1er janvier 1948 au 30 décembre 1949.

Par arrêté du 25 juillet 1951, sous réserve du versement de la somme de 39.800 F, il est fait remise gracieuse à M. le lieutenant en non-activité Vinter (Joseph), résidant 4, rue Diderot, à Vanves (Seine), de la somme de 79.604 F, indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 9 octobre 1948 au 30 mars 1949.

Par arrêté du 25 juillet 1951, il est fait remise gracieuse au maréchal des logis Mohamed ben Moktar, dégagé des cadres, résidant 63, rue Roger-Salengro, à Tours (Indre-et-Loire), de la somme de 17.475 F indûment perçue au titre de la solde.

Par arrêté du 25 juillet 1951, il est fait remise gracieuse au sergent de réserve Rio (Alain), en traitement à l'hôpital militaire sanitaire n° 33, à Vannes, de la somme de 16.067 F indûment perçue au titre de la solde de captivité.

Par arrêté du 25 juillet 1951, sous réserve du versement de la somme de 12.600 F, il est fait remise gracieuse à l'ex-caporal-chef Cusset (Jean), résidant 13, rue Fardeau, à Saumur (Maine-et-Loire), de la somme de 25.211 F restant due sur celle de 30.211 F indûment perçue au titre de la solde de captivité.

Par arrêté du 4 août 1951, il est fait remise gracieuse à Mme Galliot, épouse divorcée de l'adjudant-chef Girard, de la somme de 49.285 F, indûment perçue en 1948 à titre d'avance sur indemnité de déménagement.

Par arrêté du 4 août 1951, il est fait remise gracieuse au sergent-chef Gaudefroy (Daniel), habitant 17, chemin du Paradis, à Royat (Puy-de-Dôme), de la somme de 11.437 F indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 1er novembre 1946 au 26 décembre 1946.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-523 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 51-1037 du 23 août 1951 autorisant les secrétaires d'Etat aux forces armées à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 23 août 1951, portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à la marine,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Jacques Peroni, directeur du cabinet, pour signer, à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés et décisions relevant de la compétence du secrétaire d'Etat à la marine.

Art. 2. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Edouard Colombani, chef du cabinet, pour signer, en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jacques Peroni, directeur du cabinet, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, relevant de la compétence du secrétaire d'Etat à la marine.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. le contre-amiral Mariani (Noël), chef de l'état-major particulier, pour signer, concurremment avec M. Jacques Peroni, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés, relatifs aux affaires d'ordre purement militaire.

Il a notamment délégation pour signer les ordres d'envoi en mission, à l'exception de ceux qui concernent les officiers généraux, dont le secrétaire d'Etat se réserve la signature. En cas d'empêchement, cette dernière délégation est dévolue à M. le capitaine de frégate Marraud, de l'état-major particulier.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. le contrôleur général de 1re classe de la marine André, chef de la section administrative, pour signer, concurremment avec M. Jacques Peroni, directeur du cabinet, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés, relatifs aux affaires d'ordre administratif, financier et juridique.

Art. 5. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 13 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

JACQUES GAVINI.

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juillet 1951:

Page 7859, 1re colonne:

Au lieu de:

9e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 22 juin 1944.)

André (Lotitia), né le 8 mai 1913, recrutement de Nice, classe 1933, mle 512.

Lire :

9e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 22 janvier 1944.)

André (Lotitia), né le 8 mai 1913, recrutement de Nice, classe 1933, mle 512.

Au lieu de:

1re RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Weibel-Hickenbich (Georges), né le 3 décembre 1899, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1919, mle 3074.

Lire :

1re RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Weibel-Hickenbich (Georges), né le 3 décembre 1899, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1919, mle 3074.

Même page, 2e colonne:

Au lieu de:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Chevallier (Maurice), né le 5 mars 1908, recrutement de la Seine (1e bureau), classe 1928, mle 2062.

Lire :

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Chevallier (Maurice), né le 5 mars 1908, recrutement de la Seine (4e bureau), classe 1928, mle 2052.

Page 7860, 1re colonne:

Au lieu de:

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1944.)

Jacquemin (Pierre), né le 9 mars 1915, recrutement de la Seine (4e bureau), classe 1935, mle 1796.

Lire :

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1944.)

Jacquemain (Pierre), né le 9 mars 1915, recrutement de la Seine (4e bureau), classe 1935, mle 1796.

Page 7861, 1re colonne:

Au lieu de:

4e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Maury (René), né le 28 mars 1905, recrutement de Limoges, classe 1932, mle 955.

Lire :

4e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Maury (René), né le 28 mars 1903, recrutement de Limoges, classe 1923, mle 955.

Même page, 2e colonne:

Au lieu de:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 5 août 1944.)

Laumay (Jean), né le 18 février 1908, recrutement de Dijon, classe 1926, mle 915.

Lire :

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 5 août 1944.)

Laumay (Jean), né le 18 février 1906, recrutement de Dijon, classe 1926, mle 915.

Page 7862, 1re colonne:

Au lieu de:

5e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944).

Cormouls-Eoules (Max), né le 4 octobre 1909, recrutement de Carcassonne, classe 1929, mle 95.

Lire :

5e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944).

Cormouls-Houlès (Max), né le 4 octobre 1909, recrutement de Carcassonne, classe 1929, mle 95.

Au lieu de:

6e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bourguignon (Gabriel), né le 20 avril 1908, recrutement de Nancy, classe 1926, mle 137.

Lire :

6e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bourguignon (Gabriel), né le 20 avril 1908, recrutement de Nancy, classe 1928, mle 137.

Au lieu de:

(Pour prendre rang du 26 juin 1944.)

Berthon (Maurice), né le 17 septembre 1906, recrutement de Nancy, classe 1925, mle 337.

Lire :

(Pour prendre rang du 26 juin 1944.)

Berthon (Maurice), né le 17 septembre 1905, recrutement de Nancy, classe 1925, mle 337.

Page 7862, 2e colonne:

Au lieu de:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Morizot (Raymond), né le 15 février 1908, recrutement de Metz, classe 1926, mle 792.

Lire :

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Morizot (Raymond), né le 15 février 1906, recrutement de Metz, classe 1926, mle 792.

Tableau des désignations coloniales du 25 août 1951.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de la permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D.I.T.C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les sous-officiers et hommes de troupe en provenance des corps d'Afrique du Nord rejoindront, à l'issue de leur permission, l'une des formations suivantes:

a) Le G.I.T.C.M. s'ils sont désignés pour l'Indochine et quel que soit le lieu de leur permission;

b) Le D.I.T.C. de Marseille s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en métropole;

c) Leur corps d'origine s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en métropole.

Le commandement du D.I.T.C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale.

1° Pour les militaires dans les cadres au ministère de la France d'outre-mer (D.A.M.), section transports, 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte occidentale française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

b) L'acheminement des familles des militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où les militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

Sont désignés:

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à partir du 10 septembre 1951.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

PHARMACIEN

Capitaine.

M. Jardin (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

2° Embarquement à partir du 25 septembre 1951.

Pour servir hors cadres.

Service de santé coloniale.

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Brisbare (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

Pellegrino (André), école principale du service de santé de la marine à Bordeaux (hors tour, régularisation).

3° Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.

Gilles (Edouard), dépôt des isolés des troupes coloniales (D. E. M.).

Jourdes (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole S. M. B. C., technicien des industries frigorifiques.

Bastiand (Lucien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Nenon (Paul), école de sous-officiers de Cherchell.

Pompon (Jacques), 1er régiment de marche du Tchad, blindés.

Moulin Krumb (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Poincaré (François), école de sous-officiers de Strasbourg.

Daunis (Gérard), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe autonome de Bordeaux.

B. — Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Marchal (Jean), base militaire de Marseille.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ADMINISTRATIFS

Commandant.

M. Sarthou (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Pour servir hors cadres.

D. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Parrin (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, direction du service de santé de la 9e région militaire.

Chabeuf (Maurice), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, direction du service de santé de la 7e région militaire.

4e Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

Pour servir dans les cadres.

A. — Artillerie coloniale.

Lieutenants.

MM.

Valtrey (Jacques), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

Lapeze (Albert), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

B. — Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Capitaine.

M. Timotei (Paul), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Afrique occidentale française de M. le lieutenant d'infanterie coloniale Cornu (André), de la compagnie administrative régionale n° 1 (embarquement à partir du 25 août 1951) (*Journal officiel* des 25 et 26 juin 1951).

Cet officier a obtenu un congé sans solde d'un an.

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

1e Embarquement à partir du 25 août 1951.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Sous-lieutenant.

M. Vincent (Eugène), 1er régiment de marche du Tchad (précédemment désigné pour l'Extrême-Orient, n'a pas rejoint) (régularisation).

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1951.

Pour servir dans les cadres.

A. — Intendance métropolitaine.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Morisot (Léon), direction centrale de l'intendance (par permutation avec le lieutenant d'administration d'intendance coloniale Guillot [Charles]) (régularisation).

Pour servir hors cadres.

B. — Service de santé colonial.

MÉDECIN

Commandant.

M. Taxil (Pierre), hôpital militaire 294 (pour servir au Cameroun).

3e Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.

Mouchotte (Pierre), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux « S. M. B. C. Auto ».

Knallwolf (Charles), dépôt des isolés des troupes coloniales (D.E.M.).

Bourdilleau (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales (D.E.M.).

Poggi (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale «S. M. B. C. technicien des industries frigorifiques ».

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Guillou (Joseph), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe autonome de Paris.

Le Boudec (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole « S. M. B. C. administratif ».

Goyet (Gaston), 1er régiment d'infanterie coloniale (fonctions politiques et administratives).

B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTO

Capitaine.

M. Bourdain (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à la section technique de l'armée. (Lieutenant au tableau.)

Pour servir hors cadres.

C. — Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Thobie (Aristide), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

4e Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Lefèvre (Jacques), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Pomarède (Max), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Abadie (Roger), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — Artillerie coloniale.

Sous-lieutenant.

M. Digonnet (Paul), compagnie d'état-major des troupes coloniales détaché à la direction des troupes coloniales.

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Afrique équatoriale française, avec embarquement à partir du 25 septembre 1951, de M. le lieutenant d'administration de l'intendance coloniale Guillot (Charles), de la direction centrale de l'intendance, parue au *Journal officiel* du 25 juillet 1951. (Cet officier est autorisé à permuter temporairement avec M. le lieutenant d'administration d'intendance métropolitaine Morisot (Léon), de la direction centrale de l'intendance.)

III. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

1e Embarquement à partir du 15 août 1951.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

PHARMACIEN

Capitaine.

M. Tourette (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales (hors tour, régularisation).

2e Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Chefs de bataillons.

MM.

Amilhat (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Serra (Henri), compagnie d'état-major des troupes coloniales détaché à l'institut géographique national, Paris (hors tour au titre du service géographique).

Capitaines.

MM.

Thiébault (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales détaché à la section d'études et d'informations des troupes coloniales.

Reboul (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Naudinat (Henri), école spéciale militaire interarmes.

Farret (Claude), 4e régiment d'infanterie coloniale « S. M. B. C. technicien des industries frigorifiques ».

D'Aboville (Xavier), 3e régiment d'infanterie coloniale (lieutenant au tableau).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Lauriol (Emile), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Wagner (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Arrighi (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

B. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenants.

MM.

Barrigaud (Edmond), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.
Graziani (Albert), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ADMINISTRATIF

Capitaine.

M. Landou (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Pour servir hors cadres.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

Lieutenant-colonel.

M. Orsini (Marcel), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, direction du service de santé de la 4e région militaire.

3e Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Casanova (Jean) 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

IV. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Embarquement à partir du 1er octobre 1951.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Wolff (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale (régularisation).

V. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Puymèges (Roger), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (fonctions politiques et administratives).

VI. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1e Embarquement à partir du 5 septembre 1951.

Pour servir dans les cadres

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Soreau (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale (hors tour, régularisation).

2e Embarquement à partir du 10 septembre 1951.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Schwob (Roger), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

3e Embarquement à partir du 25 septembre 1951.

Pour servir dans les cadres

A. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Ploton (André), intendance de la 1re région militaire, service de fabrication des habillements de Vanves.

B. — **Service de santé colonial.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Ferrie (Gaston), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

4e Embarquement à partir du 1er octobre 1951.

Pour servir dans les cadres

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Commandant.

M. Lacorne (Léon), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

5e Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

Pour servir dans les cadres

A. — **Infanterie coloniale.**

Chefs de bataillon.

MM.

Coignard (Alfred), état-major général des forces armées (guerre).
Queruel (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Lahorgue-Poulot (Gaëtan), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe autonome de Bordeaux.
Floch (Joseph), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.

Merat (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales (D. E. M.).
Simon (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (D. E. M.).
Chevet (Pierre), école spéciale militaire interarmes.
Lavenu (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales (D. E. M.).
Herveou (Robert), école spéciale militaire interarmes.
Ruault (François), 3e régiment d'infanterie coloniale « S. M. B. G. », technicien des industries frigorifiques.
François (Claude), dépôt des isolés des troupes coloniales « blindés » (D. E. M.).
Le Duc (Etienne), dépôt des isolés des troupes coloniales (D. E. M.).
Larrieu (Roger), dépôt des isolés des troupes coloniales « blindés » (D. E. M.).
Jeanperrin (Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales (D. E. M.).
Delaunay (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (D. E. M.).
Paulignan (François), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour, volontaire, régularisation).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Germanos (Roumanos), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Massouh (Elias), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Breton (André), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes « parachutiste ».
Lacaut (René), 110e régiment d'infanterie coloniale.
Antonietti (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Roche (Manuel), 1er régiment de marche du Tchad.
Barthe (Albert), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Claisse (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Maurel (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Agostini (Ange), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Chaumier (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire, régularisation).
Malacria (Francis), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Robert (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au commandement du corps du S.M.B.C. (G.I.M.B.C. pour ordre).

Lieutenant et sous-lieutenants.

MM.

Renouard (Pierre), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.

Verzat (Claude), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Denis (Bernard), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Le Henanff (Jacques), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

Bourdais (André), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Service du matériel et des bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT

Capitaine.

M. Rongier (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales (bureau de liaison de la France d'outre-mer avec le service social des forces armées) (électro-mécanicien de D.C.A.).

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Benech (Robert), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux.

ADMINISTRATIFS

Lieutenants.

MM.

Chabrier (Louis), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux.

Ledez (Henri), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux.

BOIS ET FER

Lieutenant.

M. Verbeugt (Aimé), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux.

D. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Hervé (Henri), intendance de la 3e région militaire, service de fabrication des habillements de Nantes.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Tourillon (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

F. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Lieutenants-colonels.

MM.

Mahoudo (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales, par ordre direction du service de santé de la 1re région militaire (commandant au tableau).

Queinnec (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales, par ordre direction du service de santé de la 4e région militaire.

Commandants.

MM.

Galaup (Pierre). école d'application du service de santé des troupes coloniales, par ordre direction du service de santé de la 9e région militaire.

Puyelo (Ramire), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Nicol (René), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.

Capitaines.

MM.

Mattei (François), hôpital militaire 294.

Corolleur (Guy), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

6e Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

Peretti (Mathieu), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Percot (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, S. M. B. C., technicien des industries frigorifiques.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Sechaud (Pierre), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Dereymez (Léopold), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Barthe (Jules), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Boyer (André), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Bachellerie (Marcel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Le Bail (Yves), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (hors tour, régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Clementi (Jean), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Service du matériel et des bâtiments coloniaux.**

TRANSMISSIONS

Capitaine.

M. Agnel (Fernand), centre colonial d'instruction des transmissions.

7e Embarquement à une date ultérieure.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Raguet (Pierre), E. M. P. I. C., état-major de la 1re région militaire.

B. — **Chancellerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Jourdan (Marcel), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales.

ANNULATION DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations pour continuer leurs services en Extrême-Orient des officiers ci-après:

1° M. le capitaine d'infanterie coloniale Guibert (Raymond), du 110e régiment d'infanterie coloniale (embarquement à partir du 25 août 1951), *Journal officiel* du 26 juin 1951.

Cet officier est admis à l'école supérieure de l'intendance.

2° M. le capitaine d'infanterie coloniale Franchini (Jean), du 110e régiment d'infanterie coloniale (embarquement à partir du 25 mai 1951), *Journal officiel* du 25 mars 1951.

Cet officier est admis à l'école supérieure de l'intendance.

3° M. le lieutenant d'infanterie coloniale Lemaire (Michel), de l'école spéciale militaire interarmes (embarquement à partir du 15 septembre 1951), *Journal officiel* du 25 mars 1951.

4° M. le sous-lieutenant d'infanterie coloniale Vincent (Eugène), du 1er régiment de marche du Tchad (embarquement à partir du 25 mai 1951), *Journal officiel* du 25 mars 1951.

Cet officier est désigné pour continuer ses services en Afrique équatoriale française.

5° M. le capitaine d'artillerie coloniale Galand (Fernand), du régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, *Journal officiel* du 25 juillet 1951.

Cet officier est admis à suivre les cours du certificat technique du matériel (régularisation).

6° M. le capitaine du service du matériel et des bâtiments coloniaux (mécanique générale), M. Bouchez (Henri), de l'école d'application du matériel de Bourges (lieutenant au tableau), *Journal officiel* du 25 mai 1951.

Cet officier est admis à suivre les cours du certificat technique du matériel (régularisation).

7° M. le lieutenant du cadre des adjoints de chancellerie coloniale Chazet (Louis), du dépôt des isolés des troupes coloniales, *Journal officiel* du 25 juillet 1951 (régularisation).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant.

Berlande (Aimé), dépôt des isolés des troupes coloniales, B.E. comptable.

Sergent-chef.

Moreno (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, brevet de moniteur maître auto.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment d'infanterie coloniale: 2 hommes de troupe (1).
4e régiment d'infanterie coloniale: 1 homme de troupe (1).
Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole: 4 hommes de troupe (1).
1er régiment de marche du Tchad: 4 hommes de troupe (1).

a) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Adjudant.

Uguen (Emile), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (351 trans.).

Sergents-chefs.

Baron (Michel), centre colonial d'instruction des transmissions (BCS/trans.).
Zinzou (Aristide), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (B.E./trans.).
Corniliet (Eugène), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5 (B.E./trans.).
Nay (Marcel), centre colonial d'instruction des transmissions (251/trans.).

Sergents.

Marchandet (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales (351/trans.)
Rukehusch (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions (351/trans.).
Pierre (Albert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5 (251/trans.).
Durand (Hubert), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (251/trans.).
Gannier (Georges), centre colonial d'instruction des transmissions (331/trans.).
Chipaux (Marcel), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5 (351 trans.).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: 10 hommes de troupe.

b) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: 13 hommes de troupe.
Centre d'instruction colonial de l'arme blindée: 1 homme de troupe.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Marchand (René), dépôt des isolés des troupes coloniales (brevet mécanicien Pipper Cub).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/2e régiment d'artillerie coloniale: 2 hommes de troupe (1).
4/3e régiment d'artillerie coloniale: 2 hommes de troupe (1).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Maréchaux des logis.

Moison (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C.A.T.2 auto).
Guéret (Louis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C.A.T.1 auto).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES (2)

Branche « Comptable »: 4 hommes de troupe.
Branche « Armement et optique »: 2 hommes de troupe (3).
Branche « Autos-chars »: 4 hommes de troupe.
Branche « Constructions »: 5 hommes de troupe.
Branche « Ateliers généraux »: 6 hommes de troupe.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant.

Feiffert (Albert), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. P.).

E. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent-major.

Krakowsky (Roger), compagnie d'état-major des troupes coloniales (C.A.T.2).

(1) Spécialistes des corps de troupe, auto ou transmissions.
(2) Vacances réservées en priorité aux hommes de troupe engagés ou rengagés au titre de l'Afrique occidentale française.
(3) Optiques.

F. — **Intendance coloniale.**

Sergents.

Rebanly (Léon), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C.A.T.2).
Guiberteau (Alexandre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié).
Buttner (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (B.E. bureaux).

2° Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

Infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment de tirailleurs sénégalais: 4 hommes de troupe (1).

Pour servir hors cadres.

3° Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Belpaume (Albert), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. E. comptable).

B. — **Service de santé colonial.**

Adjudant.

Merle (Joseph), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (B.S. maître infirmier).

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 septembre 1951

Infanterie coloniale.

SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergent-chef.

Mallegol (François), centre d'instruction colonial de l'armée blindée (B.E./arme).

Sergents.

Bougeard (Maurice), régiment colonial de chasseurs de chars (C.A.T.2).
Gay (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars (C.A.T.2).
Brunet (Pierre), centre d'instruction colonial de l'armée blindée (brevet opérateur radio).

2° Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Lachuer (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. d'arme).

Sergent.

Guidi (Giacondo), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 2).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment d'infanterie coloniale: 1 homme de troupe (1).
4e régiment d'infanterie coloniale: 1 homme de troupe (1).
Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole: 3 hommes de troupe (1).
1er régiment de marche du Tchad: 3 hommes de troupe (1).

a) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: 1 homme de troupe.
Centre d'instruction colonial de l'arme blindée: 1 homme de troupe.

b) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Corps des télégraphistes coloniaux: 5 hommes de troupe.

(1) Spécialistes des corps de troupe, auto ou transmissions.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Maréchaux des logis chefs.

Teissedre (Marcel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. auto, spécialiste Diesel).

Goudour (Roger), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. auto, spécialiste Diesel).

COMPTABLE

Maréchal des logis.

Fournier (Maurice), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. comptable).

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Viry (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. surveillant travaux).

Maréchal des logis.

Bessonat (Auguste), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (CAT. 2 plombier).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES (1)

Branche « Comptables »: 2 hommes de troupe.
Branche « Armement et optique »: 2 hommes de troupe (2).
Branche « Autos-chars »: 3 hommes de troupe.
Branche « Constructions »: 4 hommes de troupe.
Branche « Ateliers généraux »: 5 hommes de troupe.

C. — **Agent des corps de troupe coloniaux.**

Sergent-major.

Amiel (Charles), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (B. S. de comptabilité).

2° Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

Infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment de tirailleurs sénégalais: 2 hommes de troupe (3).

Pour servir hors cadres.

3° Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

Chancellerie coloniale.

Sergent-chef.

Lejeune (Roger), compagnie d'état-major des troupes coloniales, état-major combiné des forces armées (C. A. T. 2).

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Aycard (Albert) groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (BS d'arme, BS compt.).

Adjudant.

Gamard (Henri), 3e régiment d'infanterie coloniale (BS compt.).

Sergents-majors et sergents-chefs.

Purel (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales (en service à la compagnie administrative régionale n° 3) (BE compt.).

Blaize (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales (encadrement E. S. M. I. A.) (C. A. T. 2).

Garrouste (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale (non certifié).

Denereaz (Fernand), groupement d'instruciton et de transit colonial en métropole (non certifié).

(1) Vacances réservées en priorité aux hommes de troupe engagés ou rengagés au titre de l'Afrique équatoriale française.
(2) Armuriers.
(3) Spécialistes des corps de troupe auto ou transmissions.

Dard (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Linx (Roger), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (251/TR).

Suzzoni (Mathieu), 1e régiment d'infanterie coloniale (BE compt.).

Arpin (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Sergents.

Sabarthes (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).

Benoit (Emile), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2 compt.).

Charbonnel (Raymond), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. 1 compt.).

Rivière (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Fravalo (Eugène), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Ribière (Roger) groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Binet (Alphonse), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Garel (Henri), 8e bataillon d'infanterie coloniale (BE compt.).

Geoffroy (Pierre), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).

Marie (Guy), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Lebel (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment d'infanterie coloniale: 1 homme de troupe (1).
4e régiment d'infanterie coloniale: 1 homme de troupe (1).
Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole: 3 hommes de troupe (1).
1er régiment de marche du Tchad: 3 hommes de troupe (1).

a) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX.

Sergent-chef.

Martineau (Roger), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (251/trans.).

Sergent.

Vacher (Michel), centre colonial d'instruction des transmissions (C. A. T./2 Tr.).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: 4 hommes de troupe.

b) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: 6 hommes de troupe.
Centre d'instruction colonial de l'arme blindée: 1 homme de troupe.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis-major.

Torreano (André), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au ministère de la France d'outre-mer - D. A. M. (C. A. T. 2 arme).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/2e régiment d'artillerie coloniale: 2 hommes de troupe (1).
1/3e régiment d'artillerie coloniale: 2 hommes de troupe (1).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Bresson (Gaston), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (BE compt.).

Loiseau (Maurice), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (BE compt.).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Branche « Comptables »: 2 hommes de troupe (2).
Branche « Ateliers généraux »: 3 hommes de troupe (2).

D. — **Agent des corps de troupe coliniaux.**

Adjudant.

Lamarne (Charles), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (B. E. Compt).

(1) Spécialistes des corps de troupe auto où transmissions.
(2) Vacances réservées en priorité aux hommes de troupe engagés ou rengagés au titre de Madagascar

2° Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Jardry (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.).

Sergents-chefs.

Aimini (Charles), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2 infirmier).
Gloaguen (François), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).
Adline (Guy), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).

Sergents.

Boutolleau (Guy), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Dhilly (Eugène), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Lehenaff (Roger), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Kuder (Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Antonelli (Paul), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment de tirailleurs sénégalais: 2 hommes de troupe (1).

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Sibi (Vincent), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (C. A. T. 2 arme).

Adjudant.

Vidal (Régis), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (brevet officier détail).

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE

1/7e régiment d'artillerie coloniale: 1 homme de troupe (1).

IV. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Adjudant.

Egret (Jean), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5 (401/Trans.).

Sergent-chef.

Vosgien (Pierre), centre colonial d'instruction des transmissions (351/Tr.).

Sergents.

Tapon (Gérard), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2).
Vermot (Charles), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2).

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux: un homme de troupe spécialisé boucher.

V. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents-chefs.

Léonard (Joseph), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. E. arme).
Le Groulec (Yves), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).
Pierret (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2/Trans.).
Denis (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

(1) Spécialistes des corps de troupe auto ou transmissions.

Sergents.

Laurent (Guy), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Jacob (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2/Trans.).
Le Houedec (Louis), 1er régiment de marche du Tchad (C.A. T. 2).
Verdan (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 1).
Portecop (Edmond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).
Delecraz (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

a) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergent-chef.

Brunet (Michel), centre colonial d'instruction des transmissions (451/Trans.).

B. — **Service du matériel et des bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant.

Faidit (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 comptable).

Maréchal des logis-major.

Lenir (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. comptable).

2° Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

Infanterie coloniale.

Sergents.

Moreau (Roger), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Kessler (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Lafforgue (François), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).

VI. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: 2 hommes de troupe.

B. — **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/2e régiment d'artillerie coloniale: 4 hommes de troupe (1).
1/3e régiment d'artillerie coloniale: 4 hommes de troupe (1).

VII. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

Pour servir dans les cadres

1° Embarquement à partir du 10 août 1951.

Intendance coloniale.

Sergent-chef.

Farina (Louis), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2 Exploitation) (régularisation).

2° Embarquement à partir du 25 septembre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Vidal (Robert), 4e régiment d'infanterie coloniale (non certifié).
Duhamel (Auguste), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).
Serieux (Léonard), compagnie d'état-major des troupes coloniales (B. E. 1).

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Herve (Jean-Marie), 1/11e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 Arme).

(1) Canonniers non titulaires d'un C. A. T. 1 ou C. A. T. 2.

C. — Intendance coloniale.

Sergent.

Denux (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (B. E. Capacité).

D. — Service de santé colonial.

Sergent.

Cavagnaro (Vincent), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2 visite).

3e Embarquement à partir du 25 octobre 1951.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Aupest (Léon), dépôt des isolés des troupes coloniales de Paris (B. S. d'arme).

Lamy (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. S. d'arme).

Adjudants.

Demey (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 1 infirmier) (rengagé spécial).

Cazaubon (François), 24e régiment d'infanterie coloniale (B. E. arme).

Boisseau (Ernest), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).

Vade (Abdoulaye), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (rengagé spécial).

Leonetti (Augustin), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (rengagé spécial).

Juanola (Joseph), 24e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).

Sergents-majors et sergents-chefs.

Maestracci (Marc), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 2).

Marot (Clément), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 1).

Leclercq (André), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. E. arme).

Schneider (Henri), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Carene (Charles), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2 comptable).

Gallier (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2 comptable).

Souyris (Pierre), 8e bataillon d'infanterie coloniale (B. E. comptable).

Guedon (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale (non certifié).

Robel (Edmond), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Lecam (François), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Niderbihl (Edmond), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T 2).

Saillour (Pierre), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).

Roux (Gilbert), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).

Lambert (Paul), 24e régiment d'infanterie coloniale (B. E. comptable).

Rouraud (François), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).

Delaporte (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Mandaroux (Antoine), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Sergents.

Cambreas (Jean), 1er régiment de marche du Tchad (non certifié).

Loscot (Roger), 1er régiment de marche du Tchad (non certifié).

Houde (Michel), 1er régiment de marche du Tchad (non certifié).

Breval (André), 1er régiment de marche du Tchad (non certifié).

Treuillard (Félix), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).

Rivière (Pierre), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Lagrange (Robert), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Bernard (Gabriel), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Merel (André), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Hoareau (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).

Meride (Arthur), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Paya (Adrien), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Petitjean (Robert), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Allegrini (Mathieu), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Bruneau (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Hamon (Maurice), 8e bataillon d'infanterie coloniale (non certifié).

Lepinay (Marcel), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

S'Ehercude (Denis), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).

Mustapha Younès, 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).

Joukhdoum Ahmed, 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Ramm (Camille), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 1).

Debas (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié).

Laroche (André), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2)

Pezet (Noël), 4e régiment d'infanterie coloniale (non certifié).

Roquet (Paul), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 1).

Balot (Albert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5 (261/trans).

Varescon (Alfred), 3e régiment d'infanterie coloniale (non certifié).

Baudou (Charles), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. clairon).

Zoppe (Louis), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Guerin (Pierre), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9 (C. A. T. 2).

Genais (Marc), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).

Vandambrosse (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. auto).

Besson (Georges), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

Borras (René), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

a) Spécialistes blindés coloniaux

Adjudants.

Maiwald (Paul), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (B. C. S.).

Haenel (Charles), régiment colonial de chasseurs de chars (B. E. arme).

Sergents-majors et sergents-chefs.

Engel (Pierre), régiment colonial de chasseurs de chars (B. E. arme).

Brossard (Roger), régiment colonial de chasseurs de chars (B. E. arme).

Semeria (Baptistin), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. S. arme).

Sergent.

Marchand (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars (B. E. mécanicien-auto).

b) Télégraphistes coloniaux

Driget (Hyppolyte), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9 (C. A. T. 2/trans.).

Albine (André), centre colonial d'instruction des transmissions (C. A. T. 2/trans.).

Poje (Antoine), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E./trans.).

B. — Artillerie coloniale.

Adjudant.

Juchs (Paul), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (B. C. S.).

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Batard (Camille), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (rengagé E. O.) (non certifié).

Ruffio (Gustave), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (C. I. A.).

Maréchaux des logis.

Bigot (Albert), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à l'E. S. M. I. A. (C. A. T. 2 arme).

Gambier (André), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (rengagé E. O.) (non certifié).

Plas (Jacques), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (rengagé E. O.) (non certifié).

Laffite (Raymond), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (rengagé E. O.) (non certifié).

Guisti (Antoine), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (rengagé E. O.) (non certifié).

Specht (Ernest), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (B. E. mécanicien auto).

Cazevielle (Paul), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (C.A.T. 2 arme).

C. — Service du matériel et des bâtiments coloniaux.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant-chef.

Arnaud (Thomas), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à l'E.C.M.A.M.T.O.N. (B. E. artificier).

Maréchal des logis-major.

Allouet (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. armurier) (rengagé E. O.).

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Salles (Albert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C.A.T. 2 auto).

Maréchal des logis.

Diop (Alioune), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié).

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Alcantara (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. comptable).

Adjudant.

Marcel (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. comptable).

CONSTRUCTIONS

Adjudant.

Plumeau (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C.A.T. 2 maçon).

Maréchaux des logis.

Artaud (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C.A.T. 2maçon).

Léoville (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales (C.A.T.f2 dessinateur).

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudants-chefs.

Neveu (Jean), 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes (B. S. comptabilité).

Noé (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales annexe de Paris (B. E. comptabilité).

Guichon (Fernand), compagnie administrative régionale n° 1 (B. E. comptabilité).

Adjudant.

Ferrère (Joseph), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. E. comptabilité).

Sergent-major.

Pichand (Marcel), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. P. comptable).

E. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent.

Bonnevie (Maurice), compagnie d'état-major des troupes coloniales, état-major combiné des forces armées (C.A.T. 2).

F. — **Intendance coloniale.**

Sergent-major.

Valentini (Henri), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (3e région militaire) (C.A.T. 2 exploitation).

G. — **Service de santé colonial.**

Sergent.

Dananchet (Guy), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (C.A.T. 2 visite).

4° — Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents-majors et sergents-chefs.

Valeau (Edmond), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (B.E. d'arme).

Guffroy (Paul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (B.C.S.-B.E.C.).

Martin (Robert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B.E. comptable).

Tissot (Marcel), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (B.E. comptable).

Fouthier (Maurice), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Grux (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B.C.S.-B.E.C.).

Delmas (Jacques), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Beretti (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2 comptable).

Martelli (Nello), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B.C.S.).

Simonetti (Marc), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (B.C.S.).

Hanna (Thomé), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Cantin (Louis), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Hoareau (Willy), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Sergents.

Michaud (Yves), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Trably (Marc), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Lhuillery (Bernard), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B.E. Auto).

Lagache (Charles), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Quer (François), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 1).

Rauxet (Bernard), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Lièvres (Louis), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

Marque (André), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (non certifié).

Le Goll (Julien), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2).

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Chamagne (Jean), 1er/7e régiment d'artillerie coloniale (C.A.T. 2 Arme).

C. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant.

Perez (Joseph), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B.E. comptable).

D. — **Intendance coloniale.**

Sergent-major et sergent-chef.

Taupenas (Jacques), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié).

Broustaut (Léon), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié).

ASSISTANTES SOCIALES

POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

1° Embarquement à partir du 1er septembre 1951.

Mlle Dolet (Suzanne), 1re échelle, 3e échelon, du service social colonial de l'armée.

2° Embarquement à partir du 25 septembre 1951.

AUXILIAIRE SOCIALE

Mlle Le Blanc (Madeleine), 3e échelle, 1er échelon, du service social colonial de l'armée.

3° Embarquement à partir du 10 octobre 1951.

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle Quiguer (Lucienne-Suzanne), 1re échelle, 2e échelon, du service social colonial de l'armée.

Liste par ordre de mérite des candidats élèves officiers d'active admis à l'école militaire de l'air à la suite du concours de 1951 (a).

(Décision ministérielle n° 6538/Cab/Mil/5 du 10 août 1951.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

CADRE NAVIGANT

1 Philizot (Roger-L.), sergent, B. A. 702.
2 Legros (Gérard-C.), sergent, G. T. 3/61.
3 Thebault (Max-P.-R.), aspirant de réserve, G. A. O. A. n° 1.
4 Lafaye (Jacques-O.), sergent, B. A. 706.
5 Contant (André-R.-J.), sergent, G. C. 1/6.
6 Rouillon (Henry-P.), sergent, 2e escadre de chasse.

a) Les grades et affectations mentionnés sur la présente liste sont ceux que les intéressés avaient au moment où ils ont fait acte de candidature au concours des élèves officiers d'active, en 1951.

7 De Rolland (Alain-L.-H.), sergent, G. C. 1/6.
8 Hess (Ernest), sergent-chef, 2e escadre de chasse.
9 De Taxis du Poët (Charles-C.), sergent, groupement aérien tactique Nord.
10 Gondé (Bernard-A.), sous-lieutenant de réserve, B. A. 1/723.
11 Baudin (Michel-P.-R.), sergent, G. T. 1/62.
12 Arnaud (Henri-J.), sergent, G. T. 2/61.
13 Collignon (Henri-J.-M.), sergent, 2e escadre de chasse.
14 Souchet (Pierre-L.-J.), sergent, 4e escadre de chasse.
15 Bray (Henri-M.-R.), sergent, G. L. A. 48.
16 Charlier (Jean-R.), sergent, B. A. 117.
17 ex. Deschamps (Georges-P.), sergent, 4e escadre de chasse.
17 ex. Chalvet (Charles), sergent, 2e escadre de chasse.
19 Lepoutre (Paul-J.), sergent, commissariat des bases de l'air n° 773.
20 Mille (Jean-E.-M.), sergent, B. A. 702.
21 Tourniaire (Maurice-M.), sergent, 2e escadre de chasse.
22 Guillot (Jean-C.), sergent, G. C. 2/6.
23 Martin (Robert), sergent, B. A. 118.
24 Souil (Jacques-B.), sergent-chef, G. C. 2/5.
25 ex. Poinat (Henri-P.-M.), sergent, B. A. 118.
25 ex. Galvagnon (Yves-P.-G.) (3), sergent, E. O. M. 81.
27 Baudouin (Michel), sergent, B. A. 151.
28 Saint-Laux (Jean-H.-E.), sergent, G. M. 2/9.
29 Grigant (François-G.), sous-lieutenant de réserve, B. A. 1/134.
30 Buis (Jean-G.), sergent, B. A. 1/104.
31 Le Goff (François-D.), sergent, E. O. M. 81.
32 Salvan (Jacques-P.), sergent, G. C. 1/1.
33 ex. Mussato (Michel-L.), sergent, B. A. 702.
33 ex. Burdairon (Jean-C.), sergent, G. T. 1/62.

II. — CORPS DES OFFICIERS MECANICIENS

A. — Mécanique

1 Jacob (Emile-E.), sergent, B. A. 114.
2 Berthet (Marius), sergent, 2e escadre de chasse.
3 Duclercq (Charles-L.), sergent-chef, G. T. 1/25.
4 Bichon (Gabriel-F.), sergent-chef, E. P. A. Grenoble.
5 Laporte (Roger), sergent, B. A. 721.
6 Vezzetti (Lucien-J.), sergent, B. A. 701.
7 Gueno (Julien) (1), sergent-chef, E. T. F. 725.
8 Arribage-Cassou (Jean-M.), sergent, B. A. 706.
9 ex. Heyvang (Raymond-J.-E.), adjudant-chef, G. T. 1/25.
9 ex. Soupa (Louis-A.-F.), sergent-chef, B. A. 118.
11 Falandry (Lucien-F.), adjudant, B. A. 721.
12 Clabaut (Michel-E.-E.), sergent, B. A. 706.
13 Coindard (Robert), adjudant, G. R. 2/33.
14 Nader (Pierre-J.-L.), sergent, E. R. O. M. 80.
15 Mercade (Jean-R.), sergent, B. A. 117.
16 Charles (André), sergent, B. A. 707.

B. — Télécommunications

1 Parent (Lucien-R.), sergent, B. E. 2/723.
2 Chirie (Etienne-J.-M.), sergent, B. E. 2/723.
3 Trouillot (Michel-C.), sergent, Z. D. A. 901.
4 Kerscaven (Emile-M.), sergent, B. A. 701.
5 Koch (Marcel-R.), sergent, B. E. 2/723.
6 Monet (Jean-Claude-P.), sergent, E. T. F. 725.
7 Provost (André), sergent, B. E. 2/723.
8 Poppel (Albert), sergent-chef, B. E. 2/723.
9 Tavel (Paul-Marius), sergent, B. E. 2/723.
10 Sorel (Fernand-B.), sergent-chef, 3e escadre de chasse.
11 Michel (Henri), sergent-chef, B. E. 2/723.
12 Ferraris (Rémi-J.), sergent, B. E. 2/723.
13 Ternet (Marc-M.), sergent, E. T. F. 725.
14 Botherel (Joseph-L.-F.), sergent, B. E. 2/723.
15 Mallet (Roger-P.-E.), sergent, B. A. 1/112.
16 Henry (François), sergent, B. A. 708.
17 Ronat (François-Y.-M.), sergent, B. E. 2/723.
18 Delhaye (René-E.), sergent, B. A. 1/134.
19 Gueno (Julien-R.), sergent-chef, E. T. F. 725.
20 Berardo (Louis-A.), sergent, B. A. 1/134.
21 Blairvacq (Fernand-A.), sergent, C. T. A. 805.
22 Moïsio (Roger-C.), sergent, Z. D. A. 903.
23 Compayre (Henri-J.), sergent, Z. D. A. 901.
24 Dezaubeaux (Jacques-R.), sergent, B. E. 2/723.
25 Truchot (André-G.), adjudant, B. A. 102.
26 Jullien (André-M.), sergent, B. E. 2/723.
27 Duleba (Lucien-C.), sergent, B. A. 701.
28 Marty (René), adjudant, G. T. 1/62.
29 Auguerre (Jean-Baptiste-G.), sergent, S. T. R. 927.
30 ex. Léonard (Georges-A.), sergent-chef, B. A. 1/124.
30 ex. Bompard (Denis-R.), sergent, C. T. A. 804.
32 Petitcollin (Maurice-P.), sergent, B. A. 112.
33 Auzias (René-P.), sergent, E. T. F. 725.
34 Amar (Joseph-E.), sergent, B. A. 708.
35 Lilette (Jean-P.-R.), adjudant, A. P. E. 1/609.
36 ex. Besnier (Raymond-A.-G.), sergent, B. A. 117.
36 ex Gonneau (Didier-P.-A.), sergent-chef, B. A. 118.
38 Pont (Maurice-M.-J.), sergent, B. A. 2/107.
39 Ovaère (Roger-H.), sergent, C. T. A. 804.
40 Hougnon (Michel-P.-A.), sergent, S. T. R. 928.
41 Berrué (Jacques-R.), sergent, B. A. 117.
42 Latsague (Jean-J.-A.), sergent, C. T. A. 803.
43 Arnoux (Pierre), sergent, B. A. 117.
44 Penserrieu (Emile-L.), sergent-chef, B. A. 117.
45 Piolle (René-L.-C.), sergent, G. R. 2/33.
46 Durand (Paul-A.), sergent, G. T. 1/61.
47 Caudron (Georges-E.-A.), adjudant, C. I. T. 2/240.
48 Boissier (Jacques), adjudant, C. T. A. 807.
49 Menguy (Yves-F.-M.), sergent, G. T. 3/61.
50 Belval (Eugène-F.), sergent, B. A. 1/134.
51 Monin (Julien-C.), sergent-chef, C. T. A. 804.
52 Naulet (Emile-A.-P.), adjudant, B. E. 2/723.
53 Danhiez (Henri-E.), sergent, B. E. 2/723.

III — CORPS DES OFFICIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

1 Fabre (René), adjudant-chef, commissariat de l'air en Afrique occidentale française.
2 D'Herville (Germain-C.), sergent-major, E. A. A. 607.
3 Porte (Louis-M.), adjudant, M. O. H. 797.
4 Chartrou (André-H.), sergent, B. A. 106.
5 Vernerey (Rémy-V.), sergent, B. A. 106.
6 Rocchia (Joseph-G.), adjudant-chef, B. A. 1/114.
7 Ausset (Henri-A.), sergent, B. A. 106.
8 Barthelémy (René-C.), sergent-chef, B. A. 125.
9 Gombert (Lucien-G.), sergent-chef, B. A. 125
10 Leroux (René), sergent-chef, état-major 3e R. A.
11 Cabon (François-J.), sergent, commissariat des bases 770.
12 Guipaud (Gérard-P.), sous-lieutenant de réserve, état-major 5e R. A.
13 Goulletfangeas (Robert-P.), sous-lieutenant de réserve, C. D. T. A. 3/72.
14 Toullelan (Yves), sergent, commissariat 3e R. A.
15 Lepoutre (Paul-J.) (2), sergent, commissariat des bases de l'air 773.
16 Latanne (Guy-A.), sergent-chef, B. A. 240.
17 Bouche (Jules-F.), sergent-chef, E. P. A. Grenoble.
18 Bullot (Henri-R.), sergent, B. A. 117.
19 Delaire (Albert-E.), sergent-chef, B. A. 1/723.
20 Guyomard (Pierre-H.), sergent, B. A. 1/723.
21 Bothelin (Jean-H.), sergent, Z. D. A. 901.
22 Collet (Robert-R.), adjudant-chef, état-major 5e R. A.
23 Oury (Pol-A.), sergent, 3e escadre de chasse.
24 Bouzeran (Lucien-P.), sergent, 2e escadre de chasse.
25 Monjoin (Fernand-B.), sergent, E. A. A. 601
26 Boucher (Charles-M.), sergent, B. A. 117.
27 Brenot (René-M.), sergent, B. A. 117.
28 Seillier (Jean-M.), sergent, E. P. A. Grenoble.
29 Gondé (Bernard-A.) (2), sous-lieutenant de réserve, B. A. 1/723.
30 ex Charlier (Jean-R.) (2), sergent, B. A. 117.
30 ex. Hasselot (Guy-M.), sergent, E. A. A. 609.
32 Vignec (Jean-H.), sergent, 60e escadre de transport.
33 Liewig (Paul-A.), sergent-chef, état-major air A. OR. F.
34 Charton (Marcel-J.), sergent, B. A. 1/102.
35 Bernard (Maurice-G.), sergent, E. P. A., Grenoble.
36 Serre (Jean-L.), sergent, B. A. 173.
37 Grolleau (André-G.), sergent, B. A. 1/122.

Dispositions générales

Les candidats ci-dessus, déclarés admis, devront être mis en route de manière à se présenter au commandant de l'école de l'air de Salon :

1° *Divisions P. N. et mécaniciens:* le lundi 1er octobre 1951.

2° *Divisions télécommunications et administratifs:* le mardi 2 octobre 1951.

En outre, ils devront être liés au service par contrat, au minimum jusqu'au 1er octobre 1952.

Les commandants de formations prendront toutes dispositions utiles pour que des contrats complémentaires soient, s'il y a lieu, signés avant la date d'entrée en école.

Ces candidats seront promus au grade d'aspirant d'active conformément aux dispositions de l'article 2 de l'instruction n° 2000 EMAA/5/EC du 1er mai 1917, relative à l'admission à l'école militaire de l'air.

(1) A opté pour la division des télécommunications.
(2) A opté pour la division du personnel navigant.
(3) Sous réserve d'être reconnu apte au personnel navigant.

Listes de déplacement d'office et des demandes de réintégration ou de réaffectation du personnel administratif (branche « Comptables des matières »).

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 août 1951, page 8834:

Remplacer le tableau III par le tableau ci-dessous:

III. — *Listes des demandes de déplacements de bonne volonté.*

NOM ET PRÉNOMS	GRADE	AFFECTATION actuelle.	AFFECTATION demandée.
Secrétaires administratifs.			
Goasdu (G.).....	Secrétaire administratif principal.	Lorient.	Paris.
Guyavarch (F.)....	Secrétaire administratif de 2e classe.	Brest.	Diégo-Suarez.
Bourligueux (A.)..	Secrétaire administratif de 1re classe.	Toulon.	Diégo-Suarez.
Agents administratifs.			
Derepas (R.).....	Agent administratif de 2e classe.	Toulon.	Dakar.
Boudigou (J.).....	Agent administratif de 1re classe.	Brest.	Saïgon. Diégo-Suarez.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-1038 du 24 août 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Emile Hugues, secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, assiste le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues en qualité de ministre des finances et des affaires économiques.

Il exerce en outre les attributions qui lui sont déléguées par arrêté du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre des finances et des affaires économiques pour signer en son nom, dans les limites fixées par l'arrêté prévu à l'article 1er du présent décret, tous actes, arrêtés et décisions, autres que ceux portant nomination aux emplois supérieurs de l'administration centrale des affaires économiques et des sociétés ou entreprises contrôlées par ladite administration, lesquels seront soumis à la signature conjointe du ministre des finances et des affaires économiques.

Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il contresigne, en outre, tous actes, arrêtés ou décisions relatifs aux matières visées à l'article 6 de l'ordonnance du 23 novembre 1944 réorganisant le comité économique et fixant les attributions du ministre de l'économie nationale et l'organisation de ses services.

Art. 3. — Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Attributions du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 24 août 1951 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Relèvent de l'autorité du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques:

Le service de l'inspection générale de l'économie nationale;

Les services de l'ancienne direction de l'administration générale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques;

La direction générale des prix et du contrôle économique;

La direction des programmes économiques;

La direction de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques;

Le service de l'expertise économique;

Le service de coordination pour les affaires économiques en Afrique du Nord;

La mission de contrôle financier des transports;

L'institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer,

ainsi que les services et organismes qui leur sont rattachés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

RENÉ MAYER.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — M. Yves Le Portz, inspecteur des finances, chef de service à l'administration des affaires économiques, est chargé de la direction du cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1951.

ÉMILE HUGUES

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Chef de cabinet.

M. Thevenin (Raymond).

Conseiller technique.

M. Marcille (Yves), sous-directeur à l'administration centrale des affaires économiques.

Chef adjoint de cabinet et chef du secrétariat particulier.

M. Haugade (Raymond), sous-préfet.

Attachés.

M. Biel (Maurice) (Assemblée nationale).

M. Menguy (Jean) (Conseil de la République).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 1951.

ÉMILE HUGUES.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 48-253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'éducation nationale:

Directeur du cabinet.

M. Marcel Bouisset, ancien membre de l'école française d'Athènes, inspecteur d'académie de la Seine.

Chef de cabinet.

M. André Portal, sous-préfet hors classe.

Chef adjoint de cabinet.

M. Pierre Fournioux, magistrat.

Attachés de cabinet.

M. Alphonse Dutouquet, inspecteur principal d'administration (relations avec l'Assemblée nationale).

M. Gabriel Daumain de Saint-Pourcain, journaliste (relations avec le Conseil de la République et l'Assemblée de l'Union française).

Mme Adrienne Marti.

Chargé de mission.

M. Roger Hautemer, attaché de préfecture.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Marcelle Guilleux.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1951.

ANDRÉ MARIE.

Cession à l'Etat (ministère de l'éducation nationale), par la ville de Chambéry, d'un terrain lui appartenant.

Par arrêté en date du 30 juin 1951, est acceptée la cession par la ville de Chambéry à l'Etat (ministère de l'éducation nationale) du terrain dit Clos Dardel, sis à la Moutarde, à Chambéry.

Ce terrain est destiné à la construction d'un nouvel internat pour le lycée de jeunes filles à Chambéry.

Rémunération de divers agents comptables.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget,

Vu l'arrêté du 23 juin 1949 relatif à la rémunération de divers agents comptables,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant des indemnités forfaitaires pour rémunération de services allouées aux agents comptables des établissements publics désignés ci-après est fixé ainsi qu'il suit:

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS	MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION		
	Du 1er janvier 1950 au 30 juin 1950.	Du 1er juillet 1950 au 24 décembre 1950.	A compter du 25 décembre 1950.
	francs.	francs.	francs.
Collège de France	106.000	115.000	126.000
Muséum d'histoire naturelle	170.000	184.000	202.000
Caisse nationale des monuments historiques	76.000	82.000	90.000
Musée Rodin	128.000	138.000	152.000
Conservatoire national de musique	43.000	47.000	51.000
Conservatoire national d'art dramatique	22.000	23.000	26.000
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	32.000	34.000	38.000
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	90.000	97.000	107.000
Réunion des théâtres lyriques nationaux	191.000	206.000	227.000

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 1951.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Rémunération d'un inspecteur général honoraire chargé de missions à la direction de l'architecture.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre du budget,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1949;

Vu le décret du 25 octobre 1941 allouant des vacations aux agents chargés de missions par la direction de l'architecture;

Vu l'arrêté du 22 septembre 1950 portant relèvement du taux des vacations;

Vu l'arrêté du 10 mars 1951 renouvelant jusqu'au 31 décembre 1951 la mission confiée à M. P. Paquet, inspecteur général honoraire des monuments historiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 22 septembre 1950, et à titre exceptionnel, le montant maximum des vacations qui pourront être accordées à M. Paquet (Pierre), inspecteur général honoraire chargé de missions à la direction de l'architecture, est porté de 9.000 à 12.000 F par mois.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er janvier 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Le ministre du budget,
ROBERT BLOT.

Musées de France.

Par arrêté en date du 7 août 1951, Mlle Françoise Debaisieux, diplômée de l'école du Louvre, a été nommée conservateur des musées municipaux de Pau.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Création d'une régie d'avances auprès de la direction générale de la jeunesse et des sports.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 26 février 1941 portant institution de régies d'avances auprès du commissariat général de l'éducation nationale et aux sports;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances instituées pour le payement des dépenses imputables au budget de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès de la direction générale de la jeunesse et des sports une régie d'avances pour le payement des menues dépenses de la section d'études et d'informations de cette direction générale, et notamment des frais d'abonnement aux journaux et revues, des achats d'ouvrages et brochures, dans la limite d'un montant de 10.000 F

Art. 2 — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 50.000 F.

Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — Le régisseur, nommé par arrêté du ministre de l'éducation nationale, est assujetti à la constitution d'un cautionnement

de 5.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat, ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 1.200 F.

Art. 4. — L'arrêté du 26 février 1941 susvisé est abrogé.

Art 5. — Le directeur général de la jeunesse et des sports, le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1951

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ALEXANDRE FONTANIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Régime d'indemnisation des membres des commissions instituées auprès de la direction générale de la jeunesse et des sports.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre du budget,

Vu l'arrêté du 3 février 1950 portant création du comité consultatif restreint de l'enseignement du ski;

Vu l'arrêté du 21 février 1950 portant création de la commission de répartition des subventions aux associations nationales post et périscolaires de l'éducation populaire;

Vu l'arrêté du 21 avril 1950 portant création de la commission consultative d'enseignement de l'alpinisme;

Vu l'arrêté du 4 mai 1950 portant institution d'une commission pour l'attribution de subventions aux fédérations nationales de sports;

Vu l'arrêté interministériel du 20 juin 1950 portant création de la commission nationale et des commissions départementales du camping;

Vu le décret n° 50-850 du 19 juillet 1950 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite des crédits prévus à cet effet, des indemnités pour frais de déplacement peuvent être allouées dans les conditions fixées à l'article 2 aux membres des commissions ci-après énumérées:

1° Comité consultatif restreint de l'enseignement du ski;
2° Commission de répartition des subventions aux associations nationales post et périscolaires et d'éducation populaire;
3° Commission consultative d'enseignement de l'alpinisme;
4° Commission pour l'attribution de subventions aux fédérations nationales des sports;
5° Commission nationale et commissions départementales du camping.

Art. 2. — Peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et de l'attribution d'indemnités pour frais de mission, suivant les modalités et les taux prévus par le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié, les membres ci-après désignés des comités et commissions visés à l'article précédent.

A cet effet, il sera tenu compte du classement suivant:

1° Membres fonctionnaires ou agents de l'Etat: groupe dans lequel ils sont normalement classés dans leur administration d'origine;

2° Membres non fonctionnaires dûment convoqués:

a) Commissions se réunissant à l'échelon départemental ou à un échelon inférieur: groupe III;

b) Commissions se réunissant à un échelon supérieur à l'échelon départemental: groupe II.

Art. 3. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions antérieures au présent arrêté qui attribuent des indemnités aux membres de commissions ou comités visés à l'article 1er ci-dessus.

Art. 4. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 1951.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Attribution du diplôme d'ingénieur des arts et manufactures à d'anciens élèves de l'école centrale des arts et manufactures.

Par arrêté en date du 4 août 1951, le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures est accordé aux anciens élèves de l'école centrale des arts et manufactures dont les noms suivent:

Lugnier (André) (1945), Ortais (Roger) (1948), Taylor (Gérard) (1948), Degrassat (Claude) (1949), Drujon (Régis) (1949), de Haas (Georges) (1950).

Attribution du certificat d'ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures.

Par arrêté en date du 4 août 1951, le certificat d'ancien élève de l'école centrale des arts et manufactures est accordé à M. Diay (Pierre), élève sortant en 1951 de troisième année de cet établissement.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les décrets du 28 juillet 1948 et du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme:

Directeur du cabinet.

M. Raymond Panié, inspecteur des finances.

Conseiller technique.

M. Pierre Nicolaÿ, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Chef de cabinet.

M. Albert Fouet, sous-préfet.

Chef adjoint de cabinet.

M. Paul Chanson.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Jacqueline Legaret, administrateur civil à la préfecture de la Seine.

Attachés de cabinet.

M. Gilles Guerithault (Assemblée nationale).

Mlle Janine Langlois (Conseil de la République).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

ROGER DUCHET.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Arrête:

Article unique. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Raymond Panié, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

ROGER DUCHET.

Régime de retraite du personnel non navigant de la compagnie nationale Air France.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 18 de ce texte;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance susvisée du 4 octobre 1945, et notamment les articles 43 à 60 de ce texte;

Vu l'arrêté du 14 mars 1951 approuvant le règlement de retraite du personnel non navigant de la compagnie nationale Air France,

Arrêtent:

Art. 1er. — Un délai de quatre mois est substitué au délai de trois mois prévu par l'article 2 de l'arrêté du 14 mars 1951, pour la mise en application du régime de retraite du personnel non navigant de la compagnie nationale Air France.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
MAURICE NEUVILLE.

Autorisation aux services des ponts et chaussées à prêter leur concours à la ville de Paris et au département de la Seine en vue d'assurer le contrôle en usine de la fabrication des chaux et ciments destinés à ces deux collectivités.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur, et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 29 septembre 1948 réglementant l'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes;

Vu l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées en application de la loi susvisée;

Vu l'arrêté interministériel du 4 février 1950 autorisant les services des ponts et chaussées à prêter leur concours à la ville de Paris et au département de la Seine en vue d'assurer le contrôle en usine de la fabrication des chaux et ciments destinés à ces deux collectivités publiques et fixant les taux des indemnités allouées au titre desdits concours,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les services des ponts et chaussées sont autorisés à prêter leur concours à la ville de Paris et au département de la Seine en vue d'assurer le contrôle en usine de la fabrication des chaux et ciments destinés à ces deux collectivités publiques ainsi que le contrôle des produits fabriqués.

Art. 2. — Les taux mensuels des indemnités allouées aux services des ponst et chaussées afin de tenir compte des frais de déplacement et des honoraires correspondant au contrôle de la fabrication proprement dit ainsi qu'au contrôle des produits fabriqués sont fixés comme suit:

2.400 F pour le contrôle d'une usine et d'un produit;

3.500 F pour le contrôle de deux usines et d'un produit par usine;

4.500 F pour le contrôle de trois usines et d'un produit par usine;

800 F pour le contrôle renforcé d'un produit;

300 F pour le contrôle de tout produit supplémentaire.

Art. 3. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet au 1er mai 1951 et qui remplace l'arrêté interministériel du 4 février 1950.

Fait à Paris, le 8 août 1951.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le chef du cabinet,
GEORGES SEPTEMBRE.

Pour le président du conseil, ministre de l'intérieur, et par délégation:
Le directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Délégation de signature.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-184 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 51-753 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrête:

Article unique. — M. Besnard, chef de service adjoint au directeur général des chemins de fer et des transports, est habilité, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, à signer, dans la limite des attributions du directeur général, toutes décisions portant ouverture de crédits ou entraînant des dépenses.

Fait à Paris, le 10 août 1951.

ANTOINE PINAY.

Institut géographique national.

Par arrêté en date du 16 août 1951, les articles 2 et 3 de l'arrêté du 13 mai 1949, relatif à la désignation d'un ordonnateur secondaire des dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme concernant l'institut géographique national, sont abrogés et remplacés par les suivants:

« *Art.* 2. — En cas d'empêchement de M. Masson (Maurice-Auguste), M. Lacombe (Jean), ingénieur en chef géographe, a qualité pour remplir en son lieu et place les fonctions d'ordonnateur secondaire, en remplacement de M. Nectoux (Pierre), admis à la retraite.

« *Art.* 3. — M. Senez (Léon-Jean-Marie), ingénieur en chef géographe, a qualité pour remplir les mêmes fonctions, mais seulement en l'absence simultanée de M. Masson et de M. Lacombe ».

Navigation aérienne.

Par arrêté en date du 16 août 1951, en exécution de l'arrêté du 3 août 1951 fixant, pour l'année 1948, le tableau d'avancement des ingénieurs de la navigation aérienne régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés aux grades, classes et échelons ci-après indiqués:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

Ingénieur général de la navigation aérienne.

De 1er échelon.
(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Renvoise (Ange).

Ingénieurs en chef de la navigation aérienne.

De 1er échelon.
(A dater du 1er janvier 1948.)

MM. Baldino (Antoine), Rebut (Henri), Cantira (Charles), Demenach (Laurent), Deveau (Roger).

II. — AVANCEMENT DE CLASSE

Ingénieurs de la navigation aérienne.

De 1re classe, 1er échelon.
(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Inard (Argence).

(A dater du 24 novembre 1948.)

M. Tête (Albert).

De 2e classe, 1er échelon.
(A dater du 1er janvier 1948.)

MM. Merckling (René), Danel (Louis), Boussious (René), Gibrin (René).

III. — AVANCEMENT D'ECHELON

Ingénieur en chef de la navigation aérienne.

De 2e échelon.
(A dater du 1er septembre 1948.)

M. Lafon (Charles).

Par arrêté du 16 août 1951, en exécution de l'arrêté du 3 août 1951 fixant, pour l'année 1949, le tableau d'avancement des ingénieurs de la navigation aérienne régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés aux grades, classes et échelons ci-après indiqués:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

Ingénieurs en chef de la navigation aérienne.

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Cour (Pierre), Merckling (René).

II. — AVANCEMENT DE CLASSE

Ingénieur en chef de classe exceptionnelle.

(A dater du 1er janvier 1949.)

M. Jacquot (Albert).

Ingénieurs de la navigation aérienne.

De 1re classe, 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

M. Hoerter (Georges).

De 2e classe, 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Artola (Jean), Morreau (Alfred).

M. Langumier (Georges) (services militaires restant à utiliser: 1 an 4 mois 13 jours).

III. — AVANCEMENT D'ECHELON

Ingénieur en chef de la navigation aérienne.

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

M. Seguier (Jean).

Ingénieurs de la navigation aérienne de 3e classe.

3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

M. Desbordes (Raymond).

(A dater du 1er juin 1949.)

M. Chabrel (Pierre).

(A dater du 1er septembre 1949.)

MM. Agesilas (Marcel), Donzel (Antoine), de Vienne (Jacques).

2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

M. Lansalot-Basou (Léonce).

Par arrêté du 16 août 1951, en exécution de l'arrêté du 3 août 1951 fixant, pour l'année 1950, le tableau d'avancement des ingénieurs de la navigation aérienne régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés aux grades, classes et échelons ci-après indiqués:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

Ingénieur général de la navigation aérienne.

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

M. Jacquot (Albert).

Ingénieurs en chef de la navigation aérienne.

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Hoerter (Georges), Morreau (Alfred).

(A dater du 1er septembre 1950.)

M. Agesilas (Marcel).

II. — AVANCEMENT DE CLASSE

Ingénieurs de la navigation aérienne.

De 1re classe, 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

M. Laurent (André).

De 2e classe, 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Guilloux (Jean), Gras (Auguste).

III. — AVANCEMENT D'ECHELON

Ingénieurs généraux de la navigation aérienne.

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Weiser (René), Grenier (Joseph), Renvoise (Ange).

Ingénieurs en chef de la navigation aérienne.

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Cremont (Louis), Fogues (Jean).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Mouchez (Barthélémy), Gruintgens (Marcel).

(A dater du 1er septembre 1950.)

M. Lafon (Charles).

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Baldino (Antoine), Rebut (Henri), Cantira (Charles), Domenach (Laurent), Deveau (Roger).

Ingénieurs de la navigation aérienne de 1re classe.

2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

M. Inard (Argence).

(A dater du 24 novembre 1950.)

M. Tête (Albert).

Ingénieurs de la navigation aérienne de 2e classe.

2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Faye (Marcel), Ruty (Jean), Danel (Louis), Boussious (René), Gibrin (René).

M. Langumier (Georges), compte tenu d'un an de services civils et d'un an de services militaires (services militaires restant à utiliser: 4 mois 13 jours).

Ingénieurs de la navigation aérienne de 3e classe.

4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

M. Cabon (Charles).

3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Champigneux (Jean), Kungler (Maurice), Carour (Paul), Macelloni (Auguste).

2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

M. Florisoone (Alexandre).

Par arrêté du 16 août 1951, en exécution de l'arrêté du 3 août 1951 fixant, pour l'année 1951, le tableau d'avancement des ingénieurs de la navigation aérienne régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés aux grades, classes et échelons ci-après indiqués:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

Ingénieur général de la navigation aérienne.

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

M. Gruintgens (Marcel).

Ingénieurs en chef de la navigation aérienne.

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

MM. Gibrin (René), Machenaud (Roger), Desbordes (Raymond), Boussious (René).

II. — AVANCEMENT DE CLASSE

Ingénieur en chef de la classe exceptionnelle.

(A dater du 1er janvier 1951.)

M. Seguier (Jean).

Ingénieurs de la navigation aérienne.

De 1re classe, 1er échelon.

(A dater du 1er juillet 1951.)

M. Adam (Charles).

De 2e classe, 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

MM. Cabon (Charles), Guillevic (Paul).

(A dater du 1er septembre 1951.)

M. de Vienne (Jacques).

III. — AVANCEMENT D'ECHELON

Ingénieurs en chef de la navigation aérienne.

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

MM. Cour (Pierre), Merckling (René).

(A dater du 1er août 1951.)

M. Bénard (Roger).

Ingénieur de la navigation aérienne de 2e classe.

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

M. Artola (Jean).

Ingénieurs de la navigation aérienne de 3e classe.

De 4e échelon.

(A dater du 1er juin 1951.)

M. Chabrel (Pierre).

(A dater du 1er septembre 1951.)

M. Donzel (Antoine).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

M. Lansalot-Basou (Léonce).

Circulaire n° 131 du 21 août 1951 de la direction des routes modifiant la circulaire n° 48 du 11 mars 1950 sur l'immatriculation des véhicules automobiles.

(Références. — Circulaire T. P., série S. P. 11 *bis*, n° 48, du 11 mars 1950 (*Journal officiel* du 17 mars 1950); texte modifié circulaire n° 48 du 11 mars 1950; classement T. P. 162.)

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme à Messieurs les préfets.

La circulaire du 11 mars 1950 (annexe 3) prévoit que, dans le nouveau système d'immatriculation des véhicules automobiles mis en application à partir du 1er avril 1950, l'indicatif du département où l'immatriculation a eu lieu sera constitué par le numéro dudit département pris dans le code officiel géographique.

Toutefois, dans l'indicatif des neuf premiers départements, le « 0 » qui précède le chiffre significatif a été supprimé.

Or, cette suppression a eu pour conséquence l'attribution, depuis le 1er avril 1950, de numéros d'immatriculation identiques à des numéros attribués antérieurement à cette date, qu'il s'agisse, soit de véhicules immatriculés avant le 1er octobre 1928 et pour lesquels le numéro de série ne comprend qu'une lettre correspondant à l'arrondissement minéralogique, soit surtout de véhicules immatriculés entre 1928 et 1950 et dont le numéro comporte, comme deuxième et troisième élément, une combinaison de deux lettres suivies d'un chiffre.

Cette situation présentant de sérieux inconvients, notamment pour la tenue du fichier central des automobiles, j'ai décidé que l'indicatif des neuf premiers départements devrait désormais comporter le numéro normal à deux chiffres du code officiel géographique, soit:

Ain	01	Alpes-Maritimes	06
Aisne	02	Ardèche	07
Allier	03	Ardennes	08
Alpes (Basses-)	04	Ariège	09
Alpes (Hautes-)	05		

(Sans changement pour les autres départements.)

Les préfets des départements intéressés sont invités à se conformer dès maintenant à cette règle. Il est bien entendu qu'il n'y a pas lieu de rectifier les numéros déjà attribués.

La présente circulaire sera insérée au *Journal officiel* de la République française.

Par autorisation:
Pour le directeur des routes:
Le sous-directeur,
DUPLESSY.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 4 janvier 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, en date du 4 janvier 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 19 décembre 1950, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade de chevalier.

M. Bodin (Charles-Henri-René), président de la chambre de commerce de Châteauroux; 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décrets du 22 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République, en date du 22 août 1951, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et de l'énergie, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 août 1951, portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Altieri (Charles-Félix), industriel. Chevalier du 7 février 1938.

Faure (Aimé-François-Joseph). Président de la chambre syndicale nationale des constructeurs de matériel frigorifique. Chevalier du 5 octobre 1938.

Montel (Raoul-Ernest), industriel. Chevalier du 26 juillet 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Arvet-Thouvet (Alfred-François-Marcel), ancien vice-président du syndicat des coiffeurs de Paris; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Barrault (Jean-Elie-Benjamin), industriel; 29 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Beaud (Baptiste-Gabriel-Aimé), maître tanneur; 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bondoui (Marius-Amédée), vice-président de la chambre syndicale des fabricants de crochets mécaniques; 54 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bouchon (Jacques-Eugène), industriel; 60 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bourdelle (Frédéric-Jean-Baptiste), vice-président de la chambre syndicale de l'orfèvrerie lyonnaise, administrateur de la foire de Lyon; 49 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Debos (Pierre-Antoine), directeur des services, méthodes et chronométrage à la régie nationale des usines Renault; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Drancourt (Jules), industriel, fabricant de tissus; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Fardet (Antoine), industriel; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Ferret (Louis), vice-président de la foire-exposition de Mâcon; 54 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

De Hubsch (Marcel-Gustave-Paul-Chrisostome), président du syndicat des producteurs français de films éducatifs, documentaires et de court métrage; 25 ans de pratique professionnelle.

Inglessi (Jean-Toussaint), président de la chambre syndicale de la distribution des gaz de pétrole liquéfiés; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Leroux (Jack-Léon-Charles), président de la société Nobel française; 34 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Solal (Maurice), industriel; 37 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Vonthron (Etienne), président de la fédération régionale des corporations des patrons et entrepreneurs électriciens d'Alsace; 38 ans de pratique professionnelle.

Walterspiler (Luc-Alexandre), président du syndicat national des émaillerjes sur tôle; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Décret n° 51-1032 portant règlement d'administration publique pour la fixation des attributions du ministre du commerce et des relations économiques extérieures.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 août 1951, page 8986, 2e colonne, article 1er, 3e ligne, au lieu de: « au commerce extérieur », lire: « au commerce intérieur ».

Décret du 14 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment les articles 62, 82 et 84;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 11 août 1951 portant nominations des membres du cabinet,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre Escoube, conseiller technique au cabinet du ministre du commerce et des relations économiques extérieures, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets, et de signer également tous titres exécutoires mis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1894.

Art. 2. — Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

PIERRE PFLIMLIN.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite agricole et arrêté rapportant une précédente nomination.

Arrêté du 1er août 1951 décernant la médaille d'honneur des eaux et forêts.

Ces textes sont publiés au n° 10 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 51-1039 du 24 août 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Camille Laurens, secrétaire d'Etat à l'agriculture, exerce, sous l'autorité du ministre de l'agriculture, les attributions qui lui sont déléguées par arrêté de ce dernier.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de l'agriculture pour signer en son nom tous actes, arrêtés et décisions dans les limites fixées par l'arrêté prévu à l'article 1er du présent décret.

Art. 3. — Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant le ministre à déléguer, par arrêté, sa signature.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat à l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

PAUL ANTIER.

Attributions du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 24 août 1951 portant délégation d'attributions,

Arrête:

Art. 1er. — M. Camille Laurens, secrétaire d'Etat à l'agriculture, est chargé des affaires concernant l'équipement de l'agriculture.

Art. 2. — Il étudie, en outre, toutes les autres affaires que le ministre de l'agriculture renvoie spécialement à son examen.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Camille Laurens pour signer, à l'exclusion des décrets, tous actes relatifs aux affaires de sa compétence.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

PAUL ANTIER.

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administation publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture:

Conseiller technique.

M. Houdet (Roger), inspecteur général des eaux et du génie rural.

Chef de cabinet.

M. Lajotte (Pierre), administrateur civil au ministère de l'agriculture.

Chef adjoint de cabinet.

M. Crépin (Henri dit Claude Darcey), journaliste.

Attachés.

MM. Ranson (Guy), Verdier (Félix).

Chef du secrétariat particulier.

M. Reyt (Roger), journaliste.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1951.

CAMILLE LAURENS.

Institut national agronomique.

Par arrêté en date du 14 août 1951, M. Dumont (René), ingénieur agronome, maître de conférences d'agriculture spéciale à l'institut national agronomique, a été nommé maître de conférences d'agriculture comparée dans ce même établissement, à la suite des résultats du concours sur titres et sur épreuves ouvert le 6 juillet 1951 et à compter du 16 juillet 1951.

Répression des fraudes.

Par arrêté du 8 août 1951, M. Rivet, inspecteur divisionnaire, chef de service de la répression des fraudes en Algérie, en service détaché, est réintégré dans les cadres à compter du 11 mars 1951 et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 7 août 1951, un rappel d'ancienneté pour services militaires de six mois neuf jours a été attribué à M. Proffit (Philippe), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture d'outre-mer.

Travaux publics.

Par arrêté en date du 9 août 1951, M. Lauraint (André), ingénieur général de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, directeur général des travaux publics de l'Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission en France, du 19 mars au 21 mai 1951 inclus, en vue de participer aux entretiens relatifs à la revision du plan d'équipement de l'Afrique équatoriale française.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté concerté du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre du budget en date du 9 août 1951, il est ouvert au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1948, un crédit spécial de 988.210 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget de la reconstruction et de l'urbanisme pour les dépenses d'exercices clos.

Recrutement des vérificateurs techniques du corps de contrôle des habitations à loyer modéré.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'article 5 du décret du 6 août 1936 modifié portant réorganisation du corps de contrôle des habitations à loyer modéré;

Vu le décret du 24 décembre 1945 relatif aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en matière d'habitations à loyer modéré,

Arrête:

Art. 1er. — Les vérificateurs techniques du corps de contrôle des habitations à loyer modéré sont recrutés parmi les candidats âgés de vingt et un ans au moins et trente-cinq ans au plus, titulaires de l'un des titres suivants:

Certificat de fin d'études de la section des métreurs vérificateurs du centre de perfectionnement du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Brevet professionnel de métreur du bâtiment:

Diplôme d'élève breveté délivré par les écoles nationales professionnelles (section constructions civiles et travaux publics).

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 1951.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le conseiller technique,

ANDRÉ PIÉRARD.

Homologation de barèmes applicables en matière de reconstitution industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture, en date du 9 août 1951, est homologué, tel qu'il est annexé audit arrêté, le barème suivant lequel est calculé le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant aux « Sécheries et raffineries de chicorée ».

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, en date du 9 août 1951, est homologué, tel qu'il est annexé audit arrêté, le barème suivant lequel est calculé le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant aux « Salines ».

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, en date du 9 août 1951, est homologué, tel qu'il est annexé audit arrêté, le barème suivant lequel est calculé le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle se rapportant à l' « Industrie du liège ».

NOTA. — Les barèmes visés ci-dessus seront mis en vente ultérieurement et leur prix sera fixé par arrêtés mentionnés au *Journal officiel* de la République française.

Prix de vente de brochures.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 août 1951, le prix de vente des barèmes applicables en matière de reconstitution industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle, intitulés: « Industrie de la conserve alimentaire » et « Brosserie-tabletterie » est fixé à 100 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat supérieur à neuf exemplaires);

Collectivités et établissements publics.

NOTA. — Ces brochures sont en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goethe, Paris (16e), et à la Cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 125 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goethe, Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 août 1951, le prix de vente du barème applicable en matière de reconstitution industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle, intitulé « Petit outillage de mécanique générale », est fixé à 100 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat supérieur à neuf exemplaires);

Collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goethe, Paris (16e), et à la Cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 125 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goethe, Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Création de zones de compensation.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre du budget, pris en application de l'article 10 de la loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945, a été déclarée d'utilité publique et d'urgence la création d'une zone de compensation nécessaire au relogement de sinistrés ou aux opérations de remembrement dans les communes suivantes:

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), quartier de Beaurepaire, arrêté du 9 juillet 1951.

Boulogne-Billancourt (Seine), arrêté du 9 juillet 1951.

Epping (Moselle), arrêté du 1er juillet 1951.

Evreux (Eure), arrêté du 10 juillet 1951.

Hyenville (Manche), arrêté du 5 juillet 1951.

Mortain (Manche), arrêté du 5 juillet 1951.

Saint-Denis (Seine), arrêté du 9 juillet 1951.

Saint-Martin-lès-Boulogne (Pas-de-Calais), arrêté du 9 juillet 1951

Administration centrale.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 13 août 1951, ont été promus chefs de bureau titulaires, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, les sous-chefs de bureau titulaires, 3e échelon, dont les noms suivent:

Mlle Bonneau (Denise), à compter du 1er avril 1951.

Mlle Valdenaire (Suzanne), à compter du 1er juin 1951.

M. Davis (Jean), à compter du 6 juillet 1951.

M. Duprey (Robert), à compter du 6 juillet 1951.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-1033 modifiant et complétant le décret n° 46-1245 du 28 mai 1946 pris en application de l'article 66 « C » du livre II du code du travail.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 août 1951:

Page 8992, 2e colonne, article 3, 5e ligne, au lieu de: « Pour les éléments de machines et les dispositions de protection... », lire: « Pour les éléments de machines et les dispositifs de protection... ».

Page 8993, 1re colonne, article 10, 4e ligne, au lieu de: « ...des décisions générales mentionnées ci-après dont les dispositifs... », lire: « ...des décisions générales mentionnées ci-après dont les dispositions... »; 41e ligne, au lieu de: « Décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres utilisées pour l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques », lire: « Décision du 15 mars 1950 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à cylindres utilisées dans l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques »; article 11, 2e ligne, au lieu de: « La date d'interdiction de l'exposition, de la mise en vente ou de la location des dispositifs de protection... », lire: « La date d'interdiction de l'exposition, de la mise en vente, de la vente ou de la location des dispositifs de protection... ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Directeur du cabinet.

M. Didkowski, préfet honoraire.

Chef de cabinet.

M. Lacave, percepteur des finances.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Marion, avocat.
M. Guibert, licencié en droit.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle de Pommier.

Attachés.

Mlle J. Roussin, attachée parlementaire.
M. Roche, chargé des services de presse.
Mme Baudel.

Conseiller technique.

Mlle Mirande.

Chargé de mission.

M. Samuel.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 11 août 1951.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

EMMANUEL TEMPLE.

Délégation de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 46-1255 du 29 mai 1946 fixant les attributions du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 24 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Article unique. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Didkowski, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des décrets, tous actes, décisions, ordonnances diverses de payement, de virement et de délégation, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions concernant le personnel.

Fait à Paris, le 24 août 1951.

EMMANUEL TEMPLE.

Décret du 22 août 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 22 août 1951, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 7 août 1951, portant que les promotion et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés:

Au grade d'officier.

M. Bruere (Léopold), agent supérieur de 2e classe au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. Chevalier du 4 février 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Gohier (Henri), chef de secteur d'état civil militaire au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre; 40 ans 6 mois de services civils et militaires.

Latour (Georges), rédacteur principal à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre; 38 ans 6 mois de services civils et militaires.

Fouyssac (Louis-André), vice-président de la fédération « Maginot » des anciens combattants de la Meuse; 37 ans 2 mois de services civils et militaires.

Veillon (Louis-Léon-Emile), trésorier général de l'union départementale des mutilés et anciens combattants du Morbihan; 39 ans 8 mois de services civils et militaires.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets du 22 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 22 août 1951, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations comprises dans les présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Docteur Aujaleu (Eugène-Jean-Yves), professeur agrégé du Val-de-Grâce, directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique et de la population; 29 ans de services civils et militaires. Chevalier du 28 février 1946. (Titres exceptionnels.)

Docteur Jegourel (Hubert-Marie-François), médecin à Pontivy (Morbihan); 57 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier du 20 juillet 1932.

Au grade de chevalier.

Mme Bernard-Koppe, née Retoux (Hélène), directrice générale de la maison maternelle fondation Louise Koppe, à Paris; 52 ans de services civils remarqués.

MM.

Bloch (Maurice), vice-président du conseil d'administration de l'hospice Elsa de Strasbourg; 32 ans de services civils.

Docteur Blondel (Gilles-Ambroise), médecin à Pavilly (Seine-Inférieure); 68 ans de services civils et militaires.

Docteur Bouillot (Jean), professeur à l'école de médecine de Reims (Marne); 48 ans de services civils et militaires.

Mme Cailloux, née Pannellier (Yvonne), déléguée générale de la Croix-Rouge française pour la Tunisie, Tunis; 36 ans de services civils remarqués.

Docteur Carpentier (Pierre-Alexandre-Charles), médecin directeur du sanatorium départemental François Mercier, à Tronget (Allier); 33 ans de services civils.

Castella (Léon-Fernand), ingénieur divisionnaire des services techniques de la ville de Paris; 45 ans de services civils et militaires.

Docteur Dufour (Gabriel-Paul), directeur départemental de la santé de la Réunion, Saint-Denis; 23 ans de services civils.

Révérend père Duval (Marc-Lucien-Joseph), directeur général de la fondation des orphelins apprentis d'Auteuil, Paris; 26 ans de services civils et militaires.

Mlle Gelot (Yvonne-Agnès-Madeleine), sage-femme agréée des hôpitaux de Paris; 39 ans de services civils dévoués.

Hautefort (Raoul-Jean), directeur des hospices de Périgueux (Dordogne); 39 ans de services civils et militaires.

Jouault (Henry-Jean), pharmacien biologiste à Rennes (Ille-et-Vilaine); 55 ans de services civils et militaires.

Mme le docteur July (Madeleine-Marie-Gabrielle), née Chabert, médecin à Paris; 35 ans de services civils.

Docteur Lucien (Pierre-Louis-Ferdinand-Marie), directeur du sanatorium Le Bois de l'Ours, à Briançon (Hautes-Alpes); 28 ans de services civils.

Minart (Léon), directeur des établissements hospitaliers départementaux de Saint-Venant (Pas-de-Calais); 50 ans de services civils et militaires.

Docteur Minet (Gustave-Sylvain), médecin à Douai (Nord); 58 ans de services civils et militaires.

Docteur Morchoisne (Edmond), médecin à la Loupe (Eure-et-Loir); 53 ans de services civils et militaires.

Docteur Mounier-Kuhn (Pierre-Louis-Edmond), professeur agrégé à la faculté de médecine de Lyon (Rhône); 30 ans de services civils et militaires.

Mlle Patinot (Louise-Geneviève-Suzanne), trésorière, directrice de l'œuvre philanthropique L'Abri, à Paris; 37 ans de services civils dévoués.

Pierre (Laurien), inspecteur principal honoraire des services d'assistance à la Rochelle (Charente-Maritime); 40 ans de services civils et militaires.

Santarini (Vincent-Paul), directeur des services financiers de l'administration de l'assistance publique à Marseille (Bouches-du-Rhône); 26 ans de services civils et militaires.

Smachtens (François-Charles), délégué permanent de l'association régionale de Paris pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence; 34 ans 2 mois de services civils et militaires.

Nomination du directeur du centre interdépartemental d'éducation sanitaire de Grenoble.

Par arrêté du 3 août 1951, M. le docteur Gaston Durand, médecin chef des dispensaires antivénériens du département de l'Isère, est nommé directeur du centre interdépartemental d'éducation sanitaire de Grenoble, en remplacement de M. le docteur Berthet, détaché à l'organisation mondiale de la santé.

Pharmaciens inspecteurs.

Par arrêté en date du 22 août 1951, M. Brocard (Claudius), pharmacien inspecteur divisionnaire à Dijon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er octobre 1951.

Par le même arrêté, M. Brocard (Claudius) est nommé pharmacien inspecteur divisionnaire honoraire.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés en date du 21 août 1951:

A été nommé receveur hors classe à Brive et titularisé dans le grade correspondant: M. Dumont, inspecteur principal à Tulle.

A été nommé receveur de 1re classe à Moissac et titularisé dans le grade correspondant: M. Vidal, chef de section des services administratifs à Montauban.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 20 août 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 août 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la marine marchande, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 3 juillet 1951 portant que les promotion et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Marsaudon (Yves), directeur de la société générale de transports maritimes à vapeur, Chevalier de la Légion d'honneur du 6 novembre 1946. (Titres exceptionnels.)

Au grade de chevalier.

M. Loisel (Paul), capitaine au long cours (Lorient 13792), pilote à Oran; 22 annuités 3 mois. (Titres exceptionnels.)

M. Versailles (William), officier mécanicien de la marine marchande (Dunkerque 7288); 23 annuités 7 mois. (Titres exceptionnels.)

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 28 août 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Appel nominal des signataires de la demande d'arbitrage de M. Desson sur les avis divergents donnés par M. le président du conseil et la commission de la presse sur la discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 625) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer au papier destiné aux livres classiques primaires le tarif pratiqué par la société professionnelle des papiers de presse pour les journaux et à exonérer provisoirement de la prime de conjoncture tout le papier destiné à l'édition des livres scolaires.

2. — Nomination, par suite de vacance, d'un vice-président de l'Assemblée nationale.

3. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

4. — Nomination du président, des vice-présidents, juges titulaires, juges suppléants, membres de la commission d'instruction, procureur général et avocats généraux de la Haute Cour de justice.

5. — Nomination d'un membre du conseil supérieur de la mutualité.

6. — Nomination des trois membres du conseil supérieur de la sécurité sociale.

7. — Nomination d'un membre de la commission supérieure des allocations familiales.

8. — Nomination de deux membres du comité de contrôle du fond d'encouragement de la production textile.

9. — Nomination de deux membres du comité de contrôle du fond forestier national.

10. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Territoire du Cameroun (collège des citoyens de statut personnel, 3e circonscription) (M. Hetlier de Boislambert, rapporteur).

11. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission des affaires étrangères.

12. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 755) et de la lettre rectificative au projet de loi (n° 798) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale). (N° 825. — M. Simonnet, rapporteur.)

Vérification des pouvoirs.

1° Dans sa 1re séance du vendredi 24 août 1951, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de: MM. Douala (Cameroun), Georges (Maurice) (Haute-Saône), Liautey (André) (Haute-Saône), Montillot (Robert) (Haute-Saône), Said-Mohamed Cheikh (Comores);

2° Dans sa 2e séance du vendredi 24 août 1951, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de: MM. Houphouet-Boigny (Côte d'Ivoire), Sanogo Sekou (Côte d'Ivoire).

Nomination de membres de commissions extraparlementaires.

Dans sa séance du mercredi 22 août 1951, la commission de l'agriculture a nommé:

1° MM. Baurens, Charpentier, Saint-Cyr et de Sesmaisons pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission supérieure des prestations familiales agricoles;

2° MM. Deliaune, Méhaignerie, Ould Cadi et Rincent pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission consultative des assurances sociales agricoles.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Baylet, Billat, Charret-Tomasi, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Delos du Rau, Dejean, Delbos (Yvon), Dronne, Gaumont, Girard, Gosset, Guille, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legendre, Mazuez (Pierre-Fernand), Métayer, Mignot, Pluchet, Soustelle, Turines, Valabrègue.

Suppléants. — MM. Bignon (de M. Barrachin), Brault (de M. Jacques Duclos), Doutrellot (de M. Gérard Jaquet), Maurice Faure (de M. Delcos), Gau (de M. Delmotte), Genton (de M. Bengana), Grenier (de M. Cagne), Guérard (de M. Delbez), Guiguen (de M. de Chambrun), Hettier de Boislambert (de M. Bardon), Lacaze (de M. Ouedraogo Mamadou), Mabrut (de M. Minjoz), Mancey (de M. André Mercier), Muller (de M. Demusois), Plantevin (de M. Ribeyre), Raingeard (de M. Prelot), Reeb (de M. Lejeune), Rosenblatt (de M. Villon), Siefridt (de M. Joseph Dumas), Toublanc (de M. Delachenal), Tremouilhe (de M. Bonnefous).

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 24 août 1951.

Présents. — MM. Billat, Bricout, Briot, Charpentier, Deliaune, Florand, Fourvel, Ihuel, Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lamarque-Cando, Laplace, Masson (Jean), Méhaignerie, Pelleray, Pinvidic, Prigent (Tanguy), Ritzenthaler, Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tricart, Verneuil.

Suppléants. — M. Montalat (de M. Loustau), M. Jean Léon (de M. Rincent), M. Denis (de M. Waldeck Rochet), M. Patrice (de M. de Sesmaisons).

Commission des boissons.

Séance du vendredi 24 août 1951.

Présents. — MM. Commentry, Fabre, Gourdon, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Laplace, Monin, Rey, Souqués.

Excusés. — MM. Baurens, Guille, Lalle, Seynat, Sourbet.

Suppléant. — M. Deliaune (de M. Liquard).

Commission des finances.

1re séance du vendredi 24 août 1951.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Diethelm, Dupraz (Joannès), Estradère, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau, Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud, Vallon (Louis).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Elain et Malleret.

2e séance du vendredi 24 août 1951.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Darou, David (Marcel), Diethelm, Dupraz (Joannès), Estradère, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau, Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Mazier, Mendès-France, Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, Vallon (Louis).

Commission de l'intérieur.

Séance du vendredi 24 août 1951.

Présents. — MM. Ben Tounès, Blachette, Cadi (Abd-el-Kader), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cristofol, Dorey, Fouchet, Genton, Guthmuller, Quilici (Oran), Quinson (Antoine) (Seine), Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Saïah (Menouar), Solinhac, Mme Sportisse, MM. Valle (Jules), Véry (Emmanuel).

Excusés. — MM. Cordonnier, Fonlupt-Esperaber, Smaïl.

Suppléants. — M. Silvandre (de M. Cordonnier), M. Jean Meunier (de M. Wagner), M. Rosan Girard (de M. Demusois), M. Mancey (de M. Marty), M. Quénaud (de M. Rougier), M. Loustau (de M. Dejean), M. Darou (de M. Nonon).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 24 août 1951.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Bernard, Bessel, Bouxom, Caillet (Francis), Camphin, Couinaud, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Dubois, Durbet, Fayet, Fouyet, Gazier, Joubert, Lafay (Bernard), Laurens (Robert) (Aveyron), Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Meck (Henri), Paquet, Paul (Gabriel), Pluchet, Renard (Adrien) (Aisne), Samson, Segelle, Sion, Titeux, Vallon (Louis), Viatte.

Suppléants. — M. Adrien (André) (de M. Turines), M. Alphonse Denis (de M. Linet), M. Elain (de M. Gueye Abbas), M. Goudoux (de M. Musmeaux), M. Jilliot (de M. Cochard), M. Mancey (de M. Patinaud), M. Mouchet (de M. Duquesne), M. Thibault (de M. Le Sciellour).

Assistaient, en outre, à la séance. — M. Cayeux, au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, et M. Mazier, au nom de la commission des finances.

Convocation de la conférence des présidents.

1° La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le mardi 28 août 1951, à onze heures, dans les salons de la présidence, pour l'organisation de la discussion du projet de loi relatif à diverses mesures contribuant au redressement financier de la sécurité sociale;

2° La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 28 août 1951, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence, pour la fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 28 août 1951.

A quatorze heures trente. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres, chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 539, année 1951).

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination par suite de vacances de membres de commissions générales.

2. — Nomination d'un membre de la commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'étranger (application de l'arrêté interministériel du 14 février 1951).

3. — Nomination d'un membre du comité directeur du fonds de progrès social de l'Algérie (application du décret n° 50-269 du 4 mars 1950).

4. — Réponses des ministres à cinq questions orales:

I. — M. Wehrung rappelle à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale sa réponse à sa question écrite n° 1969 du 13 juillet 1950 aux termes de laquelle chaque employeur ou entrepreneur doit, pour participer aux adjudications et marchés, justifier qu'il a bien effectué le payement de ses cotisations de sécurité sociale; lui signale un cas récent de fournitures de cuirs fins pour la fabrication de chaussures pour la défense nationale où le cahier des charges ne révèle aucune condition semblable, et demande s'il ne serait pas possible d'exiger cette condition dans tous les marchés ou adjudications de l'Etat et même plus généralement d'exiger la production d'une pièce justifiant du payement des impôts. (N° 217.)

II. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il estime que les dispositions du traité sur la communauté européenne « charbon-acier » ne nuisent pas dangereusement à la poursuite de notre politique à l'égard de la Sarre. (N° 229.)

III. — M. Bousch signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques que, malgré le vote de la loi n° 50-1427 du 18 novembre 1950 concernant l'application du décret-loi du 29 octobre 1936, les travailleurs des Charbonnages de France visés par cette loi sont toujours dans l'attente du versement de leurs arrérages de pensions. Que dans chaque cas, les services des finances se livrent à des enquêtes pour déterminer la situation exacte de ces travailleurs au regard du statut du mineur en vue de ne faire bénéficier des dispositions de la loi que les catégories auxquelles s'applique effectivement ce statut, c'est-à-dire les plus privilégiées, alors que la volonté clairement exprimée du législateur était de faire bénéficier tous les travailleurs des Charbonnages de France, en fonction avant l'intervention de la loi de nationalisation, de la possibilité du cumul de leur pension avec leur traitement d'activité; et demande comment il entend appliquer les dispositions de la loi du 18 novembre 1950 et s'il n'envisage pas de donner des instructions pour qu'il soit mis fin aux retards qui frappent actuellement le versement des pensions dues à des travailleurs qui ont accepté des emplois très modestes pour améliorer une situation souvent difficile en raison du montant insuffisant de leur pension. (N° 235.)

IV. — M. Tharradin rappelle à M. le ministre de l'intérieur qu'en vertu d'un décret du 25 août 1948, les maxima pour le payement des dépenses communales avec dispense de marchés écrits sont fixés à: 125.000 F pour les communes de moins de 20.000 habitants; 250.000 F pour celles de plus de 20.000 habitants, et demande s'il ne serait pas souhaitable, en raison de la hausse des prix des fournitures et des travaux, de relever ces maxima, afin de simplifier et de faciliter l'administration communale; expose d'autre part que l'application de la même règle à toutes les communes au-dessous de 20.000 habitants ne paraît pas juste; qu'il en est d'ailleurs de même pour les villes au-dessus de 20.000 habitants; et demande s'il ne serait pas possible de créer plusieurs échelons supplémentaires et en même temps de relever les limites dans lesquelles les communes sont autorisées à traiter de gré à gré. (N° 236.)

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il n'estime pas opportun de faire un effort particulier à l'intérieur de l'Université française, en faveur des intellectuels étrangers, professeurs, maîtres de conférences, étudiants, membres de professions libérales, qui, expulsés ou réfugiés, cherchent en France et dans d'autres nations européennes encore libres le moyen d'employer au mieux leurs aptitudes et leurs capacités. (N° 237.)

5. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier les conventions internationales du travail n° 91 concernant les congés payés des marins et n° 92 concernant le logement de l'équipage à bord, adoptées par la conférence internationale du travail dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. (N°s 356 et 431, année 1951. — M. Vourc'h, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

6. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à majorer les rentes viagères servies par la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. (N°s 355 et 514, année 1951. — M. Pinton, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention concernant les travailleurs frontaliers, signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles. (N°s 444 et 573, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ayant pour objet de supprimer le cautionnement des courtiers maritimes. (N°s 258 et 610, année 1951. — M. Léger, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, prorogeant la loi n° 51-15 du 4 janvier 1951 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. (N°s 448 et 609, année 1951. — M. Le Digabel, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant déclaration d'utilité publique de la construction d'une autoroute de dégagement du Sud de la région lilloise. (N°s 303 et 515, année 1951. — M. Bouquerel, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer. (N°s 325 et 516, année 1951. — M. Bertaud, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la procédure devant le juge de paix en matière de contestations nées à l'occasion des élections de délégués du personnel et de délégués au comité d'entreprise. (N°s 386 et 602, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. (N°s 334 et 606, année 1951. — M. Gilbert Jules, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Marrane, jusques et y compris M. Marius Moutet.

Tribunes. — Depuis M. Muscatelli, jusques et y compris M. Réveillaud.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mardi 28 août 1951, à dix heures (local de la commission):

Projet de loi collectif d'ordonnancement sur l'exercice 1951 (n° 698, A. N., 2e législature). — Rapporteur: M. le rapporteur général.

Projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Affaires étrangère) (n° 696, A. N., 2e législature). — Rapporteur: M. Boiffraud.

Projet de loi portant statut des personnels communaux (n° 270, année 1951. — Rapporteur pour avis: M. Jacques Masteau.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 29 août 1951, à neuf heures quarante-cinq (local n° 262):

I. — Désignation d'un membre de la commission à l'effet de représenter le Conseil de la République au sein de la commission chargée de procéder à une étude d'ensemble des divers régimes de prestations familiales, en remplacement de M. de Félice.

II. — Examen des rapports:

De M. Boivin-Champeaux, sur la proposition de loi (n° 317, année 1951) tendant à surseoir aux expulsions de locataires ou occupants de bonne foi dont le relogement préalable n'est pas assuré;

De M. Georges Pernot, sur la proposition de loi (n° 353, année 1951) tendant à modifier et à compléter l'article 11 de la loi n° 50-10 du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics;

De M. Robert Chevalier, sur la proposition de loi (n° 400, année 1951) tendant à modifier la loi du 29 avril 1845 sur les irrigations, en étendant le bénéfice de ses dispositions aux adductions d'eau potable;

De M. Péridier, sur la proposition de loi (n° 471, année 1951) concernant la prorogation, en raison de la guerre, de la durée des droits de propriété littéraire et artistique et abrogeant la loi validée du 22 juillet 1941 relative à la propriété littéraire.

La commission de la production industrielle se réunira:

1° Le mercredi 29 août 1951, à seize heures (local n° 274).

Suite de l'examen officieux du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier; examen des conclusions de l'avant-projet d'avis de M. Armengaud.

2° Le jeudi 30 août 1951, à dix heures (local n° 274).

I. — Vote sur le rapport de M. Bousch, sur la proposition de loi (n° 384, année 1951) tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation de l'électricité et du gaz.

II. — Vote sur le rapport de M. Piales, sur la proposition de loi (n° 387, année 1951) portant création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan (S. E. A. R. O.).

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 553, année 1951) de M. Debû-Bridel, tendant à inviter le Gouvernement à prendre, dans le plus bref délai, des mesures afin que les livraisons de charbons et de coke aux chantiers de la région parisienne soient faites en temps utile pour éviter toute pénurie au cours de l'hiver.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 30 août 1951, à dix heures (local n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs:

a) Pour le projet de loi (n° 458, année 1951) portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

b) Pour la proposition de résolution (n° 580, année 1951) de Mme Thome-Patenôtre, tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un crédit complémentaire de 25 milliards pour les opérations prévues par la législation sur les habitations à loyer modéré, par augmentation du crédit prévu par l'article 8 de la loi du 24 mai 1951 (loi de finances).

II. — Rapport de M. Malécot sur la proposition de loi (n° 323, année 1951) tendant à modifier l'article 84 de la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété.

III. — Examen:

a) Du projet de loi (n° 302, année 1951) relatif aux entreprises de crédit différé;

b) De la proposition de loi (n° 317, année 1951) tendant à surseoir aux expulsions de locataires ou occupants de bonne foi dont le relogement préalable n'est pas assuré. — Désignation éventuelle de rapporteurs pour avis.

IV. — Audition de M. Roland Cadet, directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

V. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 29 août 1951, à neuf heures quarante-cinq (local n° 213):

I. — Désignation de candidats à l'effet de représenter le Conseil de la République:

A la commission supérieure de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse (en remplacement de M. Breton);

A la caisse nationale d'assurances sur la vie (en remplacement de M. Breton);

Au conseil supérieur de la mutualité (en remplacement de M. Saint-Cyr);

A la commission chargée d'étudier et de soumettre au Gouvernement les simplifications pouvant être apportées à la législation et au fonctionnement du régime général de sécurité sociale (en remplacement de M. Saint-Cyr).

II. — Questions diverses.

Convocation des bureaux.

Par décision du Conseil de la République en date du 23 août 1951, les bureaux se réuniront le mardi 28 août 1951, à quatorze heures trente, dans leurs locaux respectifs, aux fins de nomination d'une commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. (N° 539, année 1951.)

Convocations de bureaux.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra le 5e bureau le mardi 28 août 1951, à quatorze heures trente (local n° 217):

Examen des dossiers d'élection de MM. Milh, Guiter, Deutschmann et Jean Fleury, désignés en remplacement de MM. de Gracia, de Gaulle, du général Corniglion-Molinier et Bernard Lafay, démissionnaires. — Désignation de rapporteurs.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra le 6e bureau le mardi 28 août 1951, à quatorze heures trente (local n° 221):

Validation des élections de deux conseillers de la République du département de la Seine-et-Oise, en remplacement de MM. Demusois et Diethelm, démissionnaires.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 28 août 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par le ministre de la France d'outre-mer, portant arrondissement au franc inférieur des recettes et dépenses publiques en francs métropolitains dans les territoires relevant de l'autorité du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et du ministre de la France d'outre-mer, et arrondissement au franc inférieur des recettes et dépenses en francs locaux dans les territoires des zones des francs C. F. A., C. F. P. et Djibouti. (N°s 170 et 195, année 1951. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

2. — Discussion des trois demandes d'avis, transmises par M. le président du conseil des ministres, sur: *a*) le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant application au territoire des Comores des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères; *b*) le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant application au territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères; *c*) le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant application au territoire de Madagascar et dépendances des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères. (N°s 92, 93, 94 et 198, année 1951. — M. Sylvestre, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Pialoux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Catrice, Mlle Le Ber et M. Scelles tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures efficaces pour lutter contre le trachome en Algérie. (N°s 22 et 193, année 1951. — M. Borrey, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Roulleaux-Dugage et Gaignard tendant à inviter le Gouvernement à créer un secrétariat d'Etat aux nouveaux départements d'outre-mer. (N°s 42, 112 et 197, année 1951. — M. Roulleaux-Dugage, rapporteur.)

Nomination de membre de Commission.

Dans sa séance du vendredi 24 août 1951, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Margueritte membre de la commission d'instruction, en remplacement de M. Savary.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 23 août 1951.

Présents. — MM. Aubert, Boussenot, Gueye Momar Djim, Reverbori, Tran Van Thi, Tran Thien Vang.

Excusés. — MM. Charlier, Ebédé, Egretaud, Gaignard, Georges, Giard, Laforest, Lhuillier, Meyer, Mignot, Mitterrand, Montrat, Moreux (René), Nguyen Huu Thuan, Polycarpe, Rosfelder, Schmitt, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Thémia, Vanier.

Suppléants. — M. Ahmed Kotoko (de M. Léon Robert), M. Cazelles (de M. Piéri).

Séance du vendredi 24 août 1951.

Présents. — MM. Aubert, Boussenot, Montrat, Tran Thien Vang.

Excusés. — MM. Charlier, Ebédé, Egretaud, Gaignard, Georges, Gueye Momar Djim, Laforest, Lhuillier, Meyer, Mignot, Mitterrand, René Moreux, Nguyen Huu Thuan, Polycarpe, Reverbori, Rosfelder, Schmitt, Sim Var, Souvannavong Pheng, Thémia, Tran Van Thi, Vanier.

Suppléants. — M. Antonini (de M. Giard), M. Ahmed Kotoko (de M. Léon Robert), M. Rosenfeld (de M. Piéri), M. Cazelles (de M. Tétau).

Convocations de commissions.

Additif à la convocation de la commission des affaires culturelles, qui se réunira le mardi 28 août 1951, à dix heures trente (local n° 217):

IV. — Nomination de rapporteurs pour les propositions ci-après:

a) N° 163, année 1951 (création d'un conservatoire d'expression orale);

b) N° 183, année 1951 (diffusion de répertoire classique dans l'Union);

c) N° 184, année 1951 (mission d'étude des systèmes politiques et organisations publiques d'outre-mer).

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mardi 28 août 1951, à dix-sept heures (local n° 219):

Désignation d'un rapporteur à la demande d'avis (n° 175, année 1951) sur un projet de décret relatif à la création d'une douzième réserve naturelle à Madagascar.

N. B. — Notre collègue M. Boiteau, que j'ai sollicité comme vous m'en aviez donné mandat lors de notre délibération du 8 août 1951, m'a confirmé qu'il accepterait d'être chargé de ce rapport.

La désignation d'un rapporteur réclame cependant une réunion de la commission. Toutefois, cette question étant la seule à l'ordre du jour, je pense qu'il serait regrettable de vous convoquer à Versailles le mercredi à l'heure habituelle.

C'est pour cette raison que la commission se réunira le mardi 28 août 1951, à dix-sept heures, pendant la séance.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 9 août 1951, la chaire de clinique médicale et d'hygiène du premier âge de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon (dernier titulaire: M. Mouriquand, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature établis en double exemplaire devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen intéressé.

Par arrêté en date du 10 août 1951, la chaire de chimie de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux (dernier titulaire: M. Chelle, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de mise en perception des surtaxes locales temporaires instituées en gare de Bayonne.

La mise en perception des surtaxes locales temporaires instituées en gare de Bayonne par le décret du 16 avril 1951, en vue de gager un emprunt de 16.650.000 F contracté par la ville de Bayonne, est autorisée à dater du 1er septembre 1951.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale du Bas-Rhin.

Le poste de directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale du Bas-Rhin est vacant. Les inspecteurs divisionnaires du cadre, candidats à ce poste, devront adresser leur demande de mutation à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris, dans un délai de trois semaines à compter de la présente publication.

Banque de l'Algérie et de la Tunisie.

Avis de concours pour l'emploi de rédacteur à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.

Un concours pour l'emploi de rédacteur à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie aura lieu les 8 et 9 décembre 1951. Il sera ouvert aux candidats des deux sexes nés entre le 1er janvier 1925 et le 31 décembre 1932.

Les épreuves écrites auront lieu à Paris, Alger, Constantine, Oran et Tunis; les candidats reconnus admissibles subiront les épreuves orales à une date qui sera fixée ultérieurement.

Les emplois mis au concours comportent la résidence en Algérie ou en Tunisie.

Aucun diplôme n'est exigé; des bonifications de points sont accordées aux titulaires de certains diplômes.

Les demandes d'inscription devront être déposées ou postées le 8 novembre 1951 au plus tard. Elles devront être adressées, pour les candidats résidant dans la métropole, au gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e), et pour les candidats résidant en Afrique du Nord au directeur de la succursale de la banque dont dépend leur résidence.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus en s'adressant au siège social de la banque, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris, ou aux directeurs des succursales de la banque en Algérie ou en Tunisie.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire comptable masculin à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.

Un concours pour l'emploi de secrétaire comptable masculin à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie aura lieu le 16 décembre 1951. Il sera ouvert aux candidats nés entre le 1er janvier 1925 et le 31 décembre 1932.

Les épreuves écrites auront lieu à Paris, Alger, Constantine, Oran et Tunis. Les candidats reconnus admissibles subiront les épreuves orales à une date qui sera fixée ultérieurement.

Aucun diplôme n'est exigé; des bonifications de points sont accordées aux titulaires de certains diplômes.

Les demandes d'inscription devront être déposées ou postées le 10 novembre 1951 au plus tard. Elles devront être adressées, pour les candidats résidant dans la métropole, au gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, et pour les candidats de l'Afrique du Nord au directeur de la succursale dont relève la résidence du postulant.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus en s'adressant au siège social de la banque, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e), ou aux directeurs des succursales de la banque en Algérie ou en Tunisie.

Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.

Un concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie sera organisé le 2 décembre 1951. Il sera ouvert aux candidates nées entre le 1er janvier 1925 et le 31 décembre 1932. Les épreuves écrites auront lieu, pour l'Afrique du Nord, à Alger, Oran, Constantine et Tunis et pour la métropole, à Paris. Les candidates qui ne seront pas classées en rang utile pour être nommées dame secrétaire comptable pourront être nommées dame employée titulaire si leurs épreuves sont jugées satisfaisantes.

Aucun diplôme n'est exigé; des bonifications de points sont accordées aux titulaires de certains diplômes.

Les demandes d'inscriptions devront être déposées ou portées le 27 octobre 1951 au plus tard. Elles devront être adressées au directeur de l'une des succursales de la Banque pour les postulantes résidant en Algérie ou en Tunisie, au siège social pour celles qui résident dans la métropole.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus en s'adressant au siège social de la banque, 217, boulevard Saint-Germain, à Paris, ou aux directeurs des succursales de la banque en Algérie ou en Tunisie.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	23 août — Cours relevés après Bourse	DEVISES	24 août 1951 — Cours relevés avant Bourse	24 août 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
703 375	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 25 .....
1222 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1223 .. ..
8060 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8065 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	163 60 .....
330 70	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	330 40 .....

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris

COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.011.00, PARIS

et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

AVIS DIVERS

BANQUE DE LA REUNION

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: SAINT-DENIS (ILE DE LA RÉUNION)

R. C.: Saint-Denis-Réunion n° 1.

Les actionnaires de la banque de la Réunion sont informés que le dividende du deuxième semestre 1950 sera payable, à partir du 1er septembre 1951, aux caisses du Comptoir national d'escompte de Paris, à raison de: francs métropolitains: 200 net (contre-valeur de 100 F C. F. A.).

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

25 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Le **Syndicat de chasse de la commune de Saint-Martin-le-Beau** transfère son siège social du café Grange, Saint-Martin-le-Beau, chez Mme Vaslin, propriétaire. Modifications dans la composition du bureau.

25 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. Dissolution de la société Pétanque-Club Lamur et fusion avec le Gallia-Club oranais sous la dénomination **Gallia-Club oranais.** Siège social: 12, rue du Fondouck, Oran.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association d'éducation populaire du Castelviel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres. Siège social: 3, rue du Castelviel, Albi.

26 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **La Boule de Chilly.** But: pratique du sport boules, entraînement et compétitions. Siège social: café Levasseur, avenue Charles-de-Gaulle, Chilly-Mazarin.

27 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. Société sportive Gallia-Club oranais, modifications apportées aux statuts; composition du conseil d'administration de la nouvelle société **Gallia-Club oranais** après fusion avec l'association dite Pétanque-Club Lamur. Siège social: 12, rue du Fondouck, Oran.

29 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Amicale des chasseurs de Gizia.** But: pratique de la chasse et répression du braconnage sur le territoire de la commune de Gizia. Siège social: mairie de Gizia, par Cousance.

29 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association communale de chasse de Bacquepuis.** But: répression du braconnage et protection du gibier. Siège social: mairie de Bacquepuis.

30 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Association d'éducation populaire de l'école libre de Saint-Lupicin.** But: assurer le fonctionnement de l'école libre. Siège social: école libre, Saint-Lupicin.

30 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Union sportive Vigueron-Escazeaux.** But: pratique des sports, en particulier du rugby. Siège social: café Poufferie, Vigueron.

30 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. Association philanthropique **Irchad El Dine.** But: créer un organisme philanthropique vraiment fraternel destiné à faire aimer les hommes et s'occuper d'améliorer leur sort; affirmer et pratiquer la charité musulmane; assurer, en un local convenable, la réunion pour les prières des fidèles musulmans du faubourg Victor-Hugo; acquérir un terrain et édifier une mosquée, ses annexes et dépendances pour les cours et conférences d'éducation sociale et religieuse, afin de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales de la jeunesse, complément nécessaire des exercices spirituels. Siège social: rue Général-de-Brossard, faubourg Victor-Hugo, Oran.

3 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Caisse de solidarité du personnel des Etablissements Albert Bieth et fils.** But: aide au personnel, ouvriers, employés dans le besoin sous toutes ses formes. Siège social: 56-60, rue des Cordeliers, Meaux.

3 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Caisse de solidarité du personnel des Etablissements Henri-Bieth et Humbert.** But: aide au personnel, ouvriers, employés dans le besoin, sous toutes ses formes. Siège social: rue de Fublaines prolongée, Meaux.

3 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Société autonome de chasse du Barp.** But: répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, repeuplement du gibier et surveillance des propriétés. Siège social: mairie du Barp.

6 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Amicale intercommunale de prisonniers de guerre du Fidelaire, Sébécourt et la Ferrière-sur-Risle.** But: venir en aide aux prisonniers et à leur famille, maintenir les contacts entre les prisonniers rapatriés et assurer, en liaison avec l'Association des combattants prisonniers de guerre du département de l'Eure, la défense des intérêts et des droits moraux et matériels des prisonniers rapatriés. Siège social: chez le président, M. Roger Lissot, le Fidelaire.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **L'Amicale de Ranton et Glénouze.** But: répression du braconnage, protection des récoltes, repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles et défense des intérêts des chasseurs. Siège social: mairie de Ranton.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Les Belles Vacances.** But: organiser des vacances pour les apprentis et les jeunes ouvriers. Siège social: 60, rue Gambetta, Saint-Dizier.

7 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Association sportive de Yakouren.** But: pratique des exercices physiques et notamment de l'éducation physique, de l'athlétisme, du tennis, des boules, du basket-ball selon les lois de la sportivité. Siège social: chez le président, M. Marthelot (Camille), Yakouren.

7 août 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des chanteurs et conteurs ruraux de l'Isère.** But: chants, musique, contes. Siège social: 2, rue Président-Carnot, Grenoble.

7 août 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association pour le développement social et culturel de la jeunesse rurale de l'Isère.** But: organisation, gérance des services de formation sociale, professionnelle, culturelle des jeunes ruraux. Siège social: 3, rue Pierre-Duclot, Grenoble.

7 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. **L'Assemblée au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ en vue du culte de l'évangélisation** transfère son siège social du 57, rue de Bourgogne au 22, rue Pierre-Sémard, Paris.

8 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Club des nageurs wasseyens.** But: sports nautiques et natation, aménagements nécessités par ces sports. Siège social: M. Detolle, 5, rue Notre-Dame, Wassy.

9 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Le Foyer theillois.** But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes les œuvres d'éducation populaire; la bonne formation physique et morale de la jeunesse; l'organisation des loisirs. Siège social: rue de Nogent, Theil-sur-Huisne.

9 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Groupement des chasseurs de Villette,** par Vert. But: chasse sur la commune de Villette. Siège social: mairie de Villette.

10 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. Association de chasse **Le Club chasseur du pigeonnier.** But: répression du braconnage et exercice du droit de chasse. Siège social: chez M. Troubat (Roger), président, à Mandrant, commune d'Huriel.

10 août 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Société de chasse de Trégueux-Saint-Brieuc.** But: garde des terres, repeuplement en gibier et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Trégueux.

13 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Amicale des chasseurs de Préporche.** But: protection du gibier, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Préporche.

13 août 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule Liandier.** But: pratique de jeux de boules provençal et pétanque. Siège social: boulodrome Liandier, 30, rue Liandier, Marseille.

13 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association sportive Socbor.** But: développer le goût des exercices physiques et des sports parmi les employés de la Société bordelaise de crédit industriel commercial, créer des liens d'amitié et de camaraderie entre ses membres. Siège social: 42, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux.

16 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **La Pétanque ruthenoise.** But: pratique de ce sport. Siège social: café du Stade, 41, avenue Victor-Hugo, Rodez.

17 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Comité de défense des sinistrés de la Chaléassière.** But: assurer la défense des intérêts des habitants du quartier de la Chaléassière. Siège social: 81, rue Bergson, Saint-Etienne.

20 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association Saint-François-d'Assises.** But: fondation, entretien et développement des œuvres d'éducation et d'enseignement libre et des œuvres postscolaires et de bienfaisance dans le quartier de la Jonnelière, à Nantes. Siège social: 4, rue du Ballet, Nantes.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.